CA1 TB 71
-73F64

Treasury Board
Conseil du Trésor

3 1761 12063963 8

UNITÉS DE LANGUE FRANCAISE

FRENCH-LANGUAGE UNITS

OFFICIAL LANGUAGES BRANCH

OTTAWA, CANADA
K1A 0R5

DIRECTION DES LANGUES OFFICIELLES

OTTAWA, CANADA
K1A 0R5

CA1TB 71
-73F64

CANADA

File: 7628-1

OTTAWA, Ontario,
K1A 0R5,
August 11, 1971.

SECRETARY OF THE TREASURY BOARD
LE SECRETAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

Dear

In a recent decision, the Government approved the designation of French-language units on an experimental basis in line with the proposals that have been made by departments and agencies. A detailed list of these units in your department, is attached. In addition, I am enclosing a summary list of all French-language units in the Service which will be supplied to the Press at the time the program is announced publicly by the President of the Treasury Board.

Cabinet agreed that the list could be changed in the event of the reorganization of a department, transfer of staff, or the designation of additional units.

It is planned that on August 17, the President of the Treasury Board will issue a press release on French-language units, a draft of which is enclosed for your personal information. It is suggested that you now take steps to inform your employees, and particularly those involved in the designated units, along lines similar to those outlined in my letter to you of May 27, 1971. Supplies of the attached bilingual pamphlet, "Facts about French-language Units", are now being shipped to your Department by the Secretary of State Department. Cabinet stressed the necessity of informing public servants as quickly and as fully as possible on the program so that they receive their first information from an official source. You will also note that the Staff Associations are being informed of this program by both the President of the Treasury Board and the Chairman of the Public Service Commission.

. . . 2 .

Cabinet agreed that units should begin to function within three months and that they should operate in conformity with the guidelines provided in T.B. circular 1970-95 of September 14, 1970, a copy of which is also attached.

Cabinet considered that in establishing the French-language units, departments and agencies should keep the following points in mind:

a) that both new French-language units and those reported now to exist should carefully adhere to the principles of language use described in the T.B. circular, particularly by communicating systematically in French with other structures of the Public Service and related agencies;

b) that if departments or agencies find it necessary to eliminate a French-language unit, they make every effort to replace it by another at a similar level and of comparable size;

c) that departments and agencies notify the Task Force on French-language Units well in advance of any change they are considering in respect of French-language units, and provide reasons for the change;

d) that in keeping with the objectives defined by the Government for French-language units, departments and agencies should admit into the units Anglophones who can express themselves sufficiently well in French to work in that language; and

e) that departments and agencies should ensure that all persons proposed for positions within the French-language units be able to understand and express themselves sufficiently well in French.

Finally, Cabinet instructed the departments and agencies concerned, in cooperation with the Task Force on French-language units, to follow closely the progress of the experiment so as to ensure that it is conducted under proper conditions, and in order to prepare the evaluation and studies required.

Additional instructions will be issued as appropriate. Should further information be required in the meantime, your officials are invited to communicate with

. . . 3

Mr. Peter Boys (6-5873), who is Chief of the Task Force designated by Cabinet to assist departments and to coordinate their efforts regarding French-language units.

Yours sincerely,

A.W. Johnson.

Encl.

CANADA

SECRETARY OF THE TREASURY BOARD
LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

Filière: 7628-1

OTTAWA, Ontario,
K1A 0R5,
le 11 août 1971.

Cher

Par une décision prise récemment, le Gouvernement a approuvé, à titre expérimental, la formation d'unités de langue française conformes aux propositions qui avaient été faites par les ministères, organismes et départements. En annexe, vous trouverez une liste des unités de votre ministère. De plus, je vous fais tenir ci-jointe une liste résumée de l'ensemble des unités de langue française de l'Administration, qui va être remise à la presse au moment où le Président du Conseil du Trésor rendra le programme public.

Le Cabinet convient que la liste peut être modifiée en cas de réorganisation d'un ministère, d'une mutation de personnel ou de la désignation d'unités supplémentaires.

Il est prévu que le Président du Conseil du Trésor va publier le 17 août un communiqué sur les unités de langue française, dont vous trouverez ci-joint un projet de rédaction à titre personnel. Il est proposé que vous fassiez dès maintenant le nécessaire pour renseigner vos employés, en particulier ceux qui seront touchés par la formation des unités, selon les indications contenues dans la lettre que je vous ai adressée le 27 mai 1971. Le Secrétariat d'Etat est sur le point d'expédier à votre ministère un certain nombre d'exemplaires de la publication bilingue qui s'intitule "Ce qu'il faut savoir des unités de langue française". Le Cabinet a souligné la nécessité d'informer les fonctionnaires aussi rapidement et aussi intégralement que possible du programme afin que leurs renseignements proviennent d'une

. . . 2

source officielle. Il est à noter aussi que les associations d'employés sont déjà renseignées sur ce programme, tant par le Président du Conseil du Trésor que par le Président de la Commission de la Fonction publique.

Le Cabinet a convenu que les unités doivent commencer à fonctionner dans les trois mois et qu'elles doivent se conformer dans leurs opérations aux lignes directrices communiquées par la circulaire CT 1970-95, du 14 septembre 1970, dont un exemplaire se trouve en annexe.

Le Cabinet estime que dans la formation des unités de langue française, les ministères, organismes et départements doivent tenir compte des points suivants:

a) toutes les nouvelles unités de langue française, de même que celles qui existeraient présentement, doivent se conformer étroitement aux principes de l'usage des langues qui sont énoncés dans la circulaire du Conseil du Trésor, en particulier en ce qui concerne la communication systématique en français avec les autres structures de la Fonction publique et les organismes connexes;

b) si des ministères, organismes ou départements jugent nécessaire de supprimer une unité de langue française, ils doivent tout faire pour la remplacer par une autre à un niveau semblable et d'une taille comparable;

c) les ministères, organismes et départements doivent notifier le Service des unités de langue française bien avant tout changement qu'ils envisagent d'apporter au sujet des unités de langue française et donner les raisons qui motivent le changement;

d) conformément aux objectifs définis par le Gouvernement au sujet des unités de langue française, les ministères, organismes et départements doivent admettre dans les unités des Anglophones qui peuvent s'exprimer suffisamment bien en français pour pouvoir travailler dans cette langue et

e) les ministères, organismes et départements doivent s'assurer que les personnes proposées pour occuper des postes dans les unités de langue française sont capables de comprendre le français et de s'exprimer suffisamment bien dans cette langue.

. . . 3

En dernier lieu, le Cabinet, en collaboration avec le Service des unités de langue française, a donné des instructions aux ministères, organismes et départements à l'effet de suivre étroitement l'évolution de cette expérience afin qu'elle soit conduite dans les conditions appropriées et permette d'établir les évaluations et les études nécessaires.

D'autres instructions seront publiées lorsqu'il conviendra de le faire. Si l'on a besoin de renseignements supplémentaires dans l'entre-temps, vos agents sont priés de communiquer avec M. Peter Boys (6-5873), qui est le chef du Service désigné par le Cabinet pour aider les ministères et coordonner leurs efforts concernant les unités de langue française.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations les meilleures.

A.W. Johnson.

Ci-joint

CA1 TB 71
-73F64

CANADA

Circular No.: 1970-95

Our File No.: PPB 2457-01

Ottawa 4, September 14, 1970

To: Deputy Heads of Departments
and Heads of Agencies

Subject: French-language Units

In his statement in the House of Commons on June 23 and again in letters sent recently to a number of Deputy Ministers and heads of agencies, the Prime Minister emphasized the importance of the Government's decision that a number of French-language units be set up on an experimental basis. He asked that a study be undertaken in departments and agencies to determine where French-language units exist or could be formed.

Members of the Senior Committee on Bilingualism Policy have given attention to ways in which French-language units might most appropriately function and to the working relationships that might best be established between them and other areas of their own departments or agencies, and other parts of the Public Service. Attached is a copy of a set of guidelines which has been prepared to serve these objectives.

Circulaire nº: 1970-95

Notre dossier: PPB 2457-01

Ottawa 4, le 14 septembre 1970

Aux sous-chefs de ministères et
chefs de départements

Objet: Unités de langue française

Le Premier ministre, dans sa déclaration à la Chambre des communes le 23 juin, et à nouveau dans ses lettres récentes à un certain nombre de sous-ministres et de directeurs d'organismes, a souligné l'importance qu'il attache à la décision du gouvernement de constituer, à titre d'essai, un certain nombre d'unités de langue française. Il a demandé aux ministères et aux organismes de procéder à une étude qui permette de déterminer où de telles unités existent ou pourraient être créées.

Les membres du Comité supérieur de la politique du bilinguisme ont envisagé les moyens qui permettraient aux unités de langue française de fonctionner de la façon la plus satisfaisante, et les meilleures relations à établir entre elles et les autres services de leur propre ministère ou organisme, ainsi qu'avec les autres secteurs de la Fonction publique. Vous trouverez ci-joint un exemplaire des principes directeurs qui ont été élaborés en fonction de ces objectifs.

. . . 2

Digitized by the Internet Archive
in 2025 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761120639638

The Prime Minister requested that the results of the study be made available to the Under-Secretary of State by September 30, 1970. It would be appreciated if you could provide the Under-Secretary of State with the name of the official in your organization who will be responsible for the studies that are to be undertaken. To assist departments and agencies, the Department of the Secretary of State has established a Task Force within its Bilingualism Programs Branch under the direction of Mr. Peter Boys, who can be reached at 996-5873 should your officials require further information.

The Treasury Board and the Public Service Commission will be working in close cooperation with the Department of the Secretary of State over the next 12 to 18 months in order to determine the manpower, organizational, and personnel policy implications of this experiment prior to the presentation of a report to Cabinet.

During the course of consultation with the Public Service Alliance of Canada and the Professional Institute of the Public Service of Canada, these organizations were made aware of the nature of the attached guidelines. It is intended that there will be consultation in this matter with departments and agencies, as well as with the interested staff associations. Further directives will be sent to you as required.

Le Premier ministre a demandé que les résultats de cette étude soient transmis au Sous-secrétaire d'Etat, au plus tard le 30 septembre 1970. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire connaître au Sous-secrétaire d'Etat, le nom du responsable désigné par votre ministere pour cette étude. En vue d'aider les ministères à s'acquitter de cette tâche, le Secrétariat d'Etat a créé, au sein de la Direction des programmes du bilinguisme, une équipe de travail dirigée par monsieur Peter Boys (996-5873) qui est à la disposition de vos fonctionnaires pour tous renseignements complémentaires à ce sujet.

Le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique travailleront en étroite collaboration avec le ministère du Secrétariat d'Etat pendant les prochains 12 à 18 mois afin de déterminer les répercussions de cet essai sur la main-d'oeuvre, l'organisation et la politique du personnel avant la présentation d'un rapport au Cabinet.

Au cours de consultations avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'Institut professionnel du Service public du Canada, ces associations ont été informées de la nature des lignes directrices annexées. On a l'intention de consulter à ce sujet les ministères et départements, ainsi que les aoosciations d'employés intéressées. Nous vous enverrons au besoin des directives plus détaillées

Le secrétaire

A.W. Johnson
Secretary

Attachment

Pièce jointe

EXPERIMENTAL FRENCH-LANGUAGE UNITS

GUIDELINES

I. INTRODUCTION

In his statement in the House of Commons on June 23, 1970 in which he dealt with the recommendations of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (Book III), the Prime Minister said the Government believed that establishment of French-language units should be considered as a useful procedure for making the Public Service a bilingual institution. He said the Government wished to go ahead over the next year or so with the creation of experimental French-language units in a representative number of departments and agencies. The experiment is to begin as soon as possible in order that a report may be ready for Cabinet consideration by June, 1972, or before if feasible.

For the purpose of the experiment the Government has requested that certain studies be undertaken as follows:

- a preliminary study to determine in which departments and agencies experimental French-language units should be set up;

- a survey to determine how many French-language units already exist in the Public Service and to what extent they are in conformity with the general concept proposed by the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (Book III).

In order to assist Deputy Ministers and heads of agencies in carrying out the studies requested by the Government and to provide related information concerning the establishment of experimental French-language units the guidelines set out below may be of some assistance.

II. NATURE AND FORM OF FRENCH-LANGUAGE UNITS

(a) Language Use

Attached is a chart indicating the languages which will normally be used in communication to and from a French-language unit. The following points should be noted:

(i) Service to the Public - French-language units will serve the public outside the Federal Service in accordance with existing practice under the Official Languages Act applicable to all departmental units. Thus, all units provide service in the language of the client, English or French as the case may be.

(ii) Communication within the Public Service - It is evident that the main language of work of French-language units will be French. Written communications will be sent to other parts of the department or agency concerned and to other organizations in the Public Service in French to the extent possible. It is understood that communications will be received by French-language units in French or in English at the option of the unit initiating the communication. Anglophone employees in French-language units may do their written work in English if they so wish.

While it is hoped that personnel in French-language units will use French in their oral communication with other parts of the department or agency concerned or with other organizations within the Public Service, it is recognized that for the time being individuals may have to use English occasionally to permit effective collaboration with other units. Within the French-language unit, oral communication will normally be in French.

(b) Linguistic Composition

French-language units will be open to francophone public servants and those anglophone public servants who have acquired a working knowledge of the French language.

III. LOCATION AND SIZE

It is assumed that French-language units can be developed in existing regional systems where the local environment and concentration of francophone employees makes it feasible. One of the key objectives is that such regional units will communicate with the headquarters in the French language.

Within headquarters structures, it is hoped that French-language units can be developed at several levels and locations, and within various functional areas, to provide a fair test of their viability. It is important, for the purposes of the experiment, that units be chosen which perform important and integral functions essential to the overall work of the department or agency concerned. The size of French-language units will depend on the nature of the work to be performed and on the organization of the department or agency. Such units can be established at branch, division, or section level. In addition, there may be small groups in which French is used as the language of work at a level below a section, involving a very limited number of people.

In general, the objective is that French-language units be formed within existing structures, the functions of which will be performed in French, rather than through establishment of parallel operations. In the larger service units such as personnel branches, French-language sections could be established to serve both the French-language units and francophone public servants working in other units. In smaller service units, a sufficient number of employees should have a knowledge of both languages to ensure effective service.

Even though, for the purposes of the experiment, bilingualism would not be required of all central and senior personnel, a certain degree of bilingualism among the persons with whom the unit should regularly communicate in French would be entailed.

IV. CRITERIA FOR JUDGING PERFORMANCE

Until further information along the lines requested by the Prime Minister has been received from Deputy Ministers and heads of agencies and an experimental program has been designed, it would be premature to fix on criteria for assessing results in Government organizations. Nevertheless, Deputy Ministers and heads of agencies will wish to bear in mind that a primary criterion will evidently be the extent to which French-language units perform efficiently as an integral part of their organizations and contribute to their effectiveness, including their impact on productivity, employer-employee relations and related aspects of their operations. In addition, in view of the purposes which French-language units are intended to serve, Deputy Ministers and heads of agencies will wish to judge the

extent to which they meet the objectives which the Prime Minister outlined in his statement in the House of Commons on June 23 as follows:

1. To help ensure that the French language will increasingly take its place with English as a language of work in the federal administration;

2. To facilitate the recruitment and participation of unilingual francophones on a more equal footing with unilingual anglophones;

3. To provide a milieu in which anglophone public servants who have acquired second language skills will have the opportunity of becoming more fluent in the French language;

4. To make possible a greater degree of individual bilingualism at senior levels in the Public Service.

Deputy Ministers and heads of agencies will also wish to bear in mind that the experimental establishment of French-language units is intended to give added impetus to efforts in the other fields to encourage bilingualism in the Federal Public Service, for example language training, improvement of translation services, production of bilingual forms, etc. They should therefore ensure that these and other related measures continue to be implemented as effectively as possible.

Languages Used in Communication to and from Experimental French-Language Units

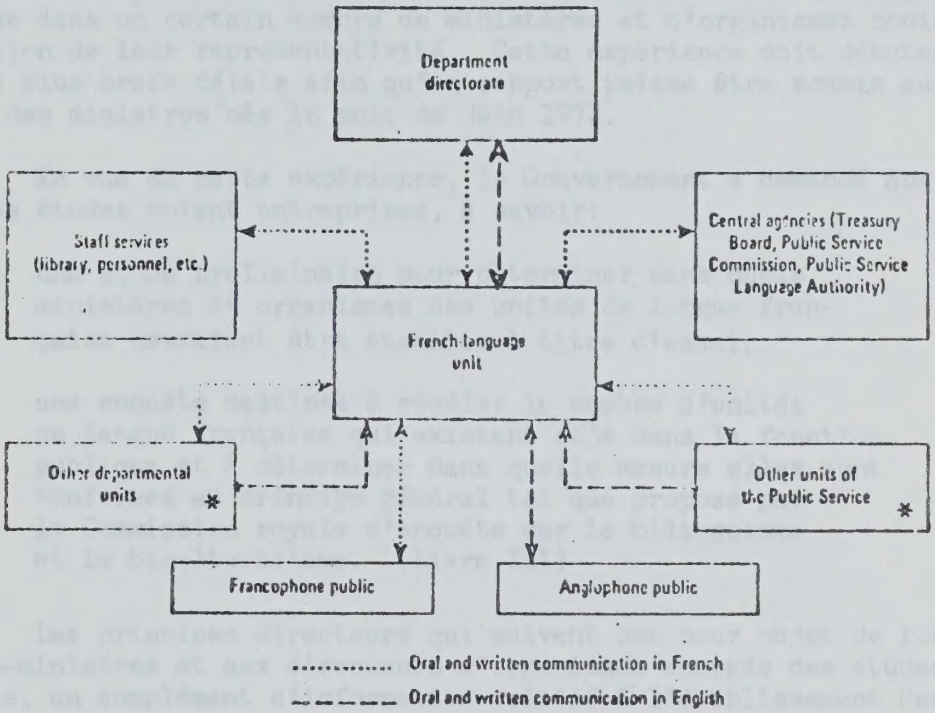

* See paragraph (ii), page 2.

UNITES EXPERIMENTALES DE LANGUE FRANCAISE

PRINCIPES DIRECTEURS

I. INTRODUCTION

Dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes le 23 juin 1970 à propos des recommandations du Livre III du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Premier ministre a affirmé que, de l'avis du Gouvernement, la création d'unités de langue française doit être envisagée comme un moyen utile de faire de la fonction publique une institution bilingue. Il a ajouté que le Gouvernement désirait constituer, au cours des douze prochains mois environ, des unités-pilotes de langue française dans un certain nombre de ministères et d'organismes choisis en fonction de leur représentativité. Cette expérience doit débuter dans les plus brefs délais afin qu'un rapport puisse être soumis au Conseil des ministres dès le mois de juin 1972.

En vue de cette expérience, le Gouvernement a demandé que certaines études soient entreprises, à savoir:

- une étude préliminaire pour déterminer dans quels ministères et organismes des unités de langue française devraient être établies à titre d'essai;

- une enquête destinée à révéler le nombre d'unités de langue française qui existent déjà dans la fonction publique et à déterminer dans quelle mesure elles sont conformes au principe général tel que proposé par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (Livre III)

Les principes directeurs qui suivent ont pour objet de fournir aux sous-ministres et aux directeurs d'organismes chargés des études demandées, un complément d'information relatif à l'établissement des unités-pilotes en question.

II. PRINCIPAUX TRAITS DES UNITES DE LANGUE FRANCAISE

a) Le Régime linguistique

Le schéma ci-joint indique la langue des communications qui parviendront aux unités de langue française et qui en émaneront. Il convient de signaler notamment ce qui suit:

(i) Communications avec le public - Les unités de langue française serviront le public à l'extérieur de la fonction publique conformément à la pratique existante prévue par la Loi sur les langues officielles, qui s'applique à

toutes les unités de chaque ministère ou organisme. Ainsi, toutes les unités fournissent un service en anglais ou en français, selon la langue du correspondant.

(ii) Communications au sein de la fonction publique - Il est évident que la principale langue de travail des unités de langue française sera le français. Les communications écrites seront expédiées en français à d'autres parties du ministère ou de l'organisme en cause ainsi qu'à d'autres organismes de la fonction publique dans la mesure possible. Il est entendu que les unités de langue française recevront des communications en français ou en anglais à la discrétion de l'unité d'où émane la communication. Les fonctionnaires anglophones des unités de langue française pourront faire leur travail écrit en anglais s'ils le désirent.

On compte bien que le personnel des unités de langue française utilisera le français dans ses communications orales avec d'autres services du ministère ou de l'organisme en cause ou avec d'autres secteurs de la fonction publique. Il est cependant admis que, pendant un certain temps encore, ce personnel devra peut-être recourir à l'anglais, de temps à autre, afin de permettre une collaboration efficace avec d'autres unités. Au sein de l'unité de langue française, les communications orales se feront normalement en français.

b) Composition linguistique

Les unités de langue française seront accessibles aux fonctionnaires francophones ainsi qu'aux fonctionnaires anglophones qui possèdent une connaissance suffisante de la langue de travail de ces unités.

III. EMPLACEMENT ET IMPORTANCE

Des unités de langue française pourront vraisemblablement être constitués dans les administrations régionales existantes où l'ambiance locale et la concentration de personnel francophone le permettent. L'un des objectifs majeurs est d'en arriver à ce que ces unités régionales communiquent en français avec l'administration centrale.

Quant aux administrations centrales, il est à souhaiter que des unités de langue française y soient constituées à plusieurs paliers, en plusieurs endroits, et dans divers secteurs d'activité, afin que ces unités puissent faire leurs preuves dans des conditions valables.

En vue de cette expérience, il importe de choisir des unités qui remplissent des fonctions organiques importantes, essentielles à la mission du ministère ou de l'organisme en cause. L'importance de l'effectif des unités de langue française variera selon la nature du travail à accomplir et l'organisation propre au ministère ou à l'organisme en cause. Ces unités pourront être établies au niveau de la direction, de la division ou de la section. En outre, on pourrait établir au niveau inférieur à la section de petites unités dont le nombre de fonctionnaires serait restreint et dont la langue de travail serait le français.

En principe, le but est d'incorporer les unités de langue française dans le cadre des structures existantes, plutôt que de créer des structures parallèles. Dans les services auxiliaires importants, par exemple, les directions du personnel, des sections de langue française pourraient être implantées pour servir les unités de langue française aussi bien que les fonctionnaires francophones qui font partie d'autres unités. Dans les services auxiliaires de moindre importance, le nombre de fonctionnaires qui connaissent les deux langues devrait être suffisant pour assurer un service efficace.

Pour les besoins de cette expérience le bilinguisme de tous les cadres supérieurs n'est pas exigé. Toutefois, une certaine connaissance des deux langues s'imposera chez les fonctionnaires avec qui l'unité de langue française sera appelée à communiquer régulièrement en français.

IV. CRITERES D'EVALUATION

Tant que les renseignements demandés par le Premier ministre n'auront pas été reçus des sous-ministres et des directeurs d'organismes, et qu'un programme expérimental n'aura pas été mis au point, il serait prématuré d'arrêter des critères qui permettraient d'évaluer l'expérience dans les organismes du Gouvernement. Les sous-ministres et les directeurs d'organismes voudront cependant ne pas perdre de vue un critère d'évaluation qui s'avérera de toute évidence primordial, à savoir l'efficacité des unités de langue française en tant que partie intégrante de leurs ministères ou organismes, et l'incidence de ces unités sur le rendement, sur les relations entre employeur et employés et sur les aspects connexes du fonctionnement de leur ministère respectif. En raison des buts que supposent les unités de langue française, les sous-ministres et les directeurs d'organismes tiendront, en outre, à déterminer dans quelle mesure ces unités atteignent les objectifs énoncés par le Premier ministre dans sa déclaration à la Chambre des communes le 23 juin, soit:

1. Aider le français à devenir de plus en plus, à l'instar de l'anglais, une langue de travail au sein de l'administration fédérale.

2. Faciliter le recrutement et la participation de francophones unilingues sur un pied d'égalité avec les anglophones unilingues.

3. Créer un milieu où les fonctionnaires anglophones qui ont acquis une certaine compétence dans la langue seconde auront l'occasion d'utiliser et d'améliorer leur français.

4. Favoriser une plus grande mesure de bilinguisme individuel aux échelons supérieurs de la fonction publique.

Les sous-ministres et les directeurs d'organismes tiendront également à se rappeler que la création, à titre d'essai, d'unités de langue française a pour objet d'appuyer davantage les efforts qui se font dans d'autres domaines en vue d'encourager le bilinguisme dans la fonction publique fédérale, notamment les cours de langues, l'amélioration des services de traduction, la production de formulaires bilingues et autres initiatives semblables. Ils tiendront par conséquent à poursuivre, aussi efficacement que possible, la mise en oeuvre de ces mesures.

Langues utilisées dans les communications à destination ou en provenance des unités expérimentales de langue française

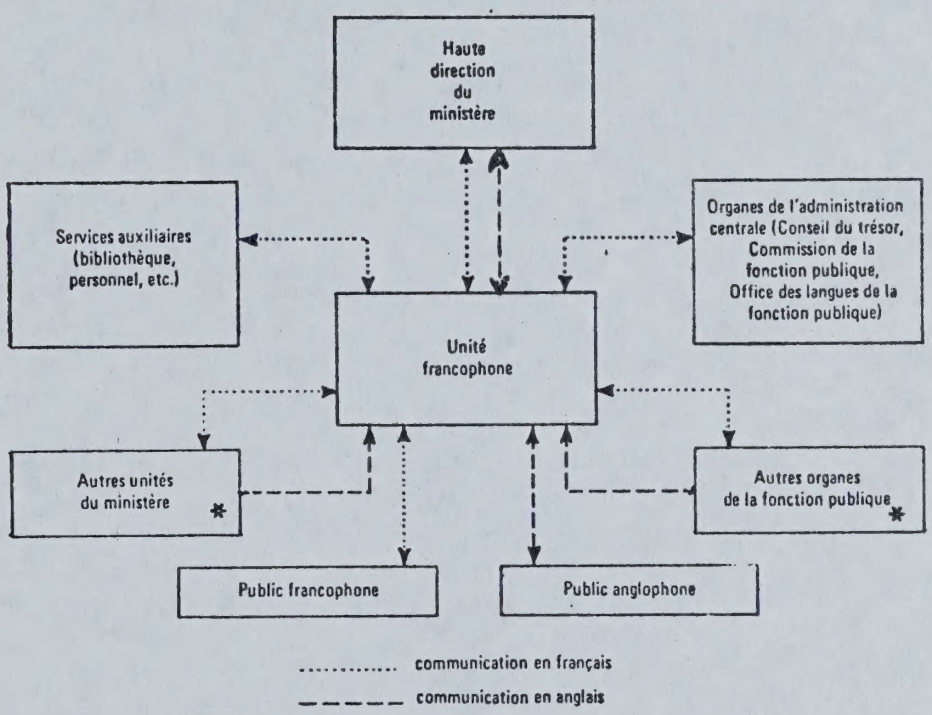

* Voir paragraphe (ii), page 2.

CA1 T871
-73F64

Octobre 1972

1. LES UNITES DE LANGUE FRANCAISE

2. Il y a deux langues officielles au Canada: l'anglais

3. et le français. La Loi sur les langues officielles leur confère un statut,

4. des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernement du Canada.

5. Le bon sens prescrit qu'un pays bilingue soit administré et servi par une Fonction publique bilingue.

6. Mais il y a loin de là à dire que tous les fonctionnaires sont tenus de connaître les deux langues officielles.

7. Cela veut dire que la Fonction publique doit être en mesure de servir le public dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cela sous-entend aussi qu'à l'intérieur de la Fonction publique, les fonctionnaires francophones doivent avoir la possibilité de travailler en français, sur un pied d'égalité avec les anglophones qui travaillent en anglais.

8. Les Canadiens qui ne parlent que l'anglais n'ont jamais eu de difficultés sur le plan de la langue de travail et ont toujours pu faire une carrière normale dans la Fonction publique fédérale. Par contre, les Canadiens ne sachant que le français, eux, ont toujours éprouvé de très sérieuses difficultés. L'unité de langue française

9. est un des moyens envisagés par le gouvernement pour rectifier cette situation intenable.

10. Pourquoi avoir désigné des unités de langue française?

11. La reconnaissance officielle du droit qu'ont les Canadiens d'expression française de faire carrière dans leur langue à la Fonction publique fédérale autorisait, à juste titre, l'implantation de ce nouveau régime linguistique.

12. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, connue sous le nom de la Commission Laurendeau-Dunton, a décrit avec une clarté et une précision remarquables

13. l'inégalité des chances dont étaient victimes les francophones au sein de la Fonction publique fédérale et des organismes connexes.

14. Même au Québec, où la grande majorité des fonctionnaires sont francophones et où seul le français est nécessaire dans l'exercice de la plupart des fonctions, la majorité des fonctionnaires fédéraux devaient être bilingues. La désignation des unités de langue française a permis de remédier en partie à cet état de fait.

15. L'unité de langue française offre maintenant aux francophones un cadre de travail dans lequel le français est la langue principale d'usage.

16. Le francophone unilingue peut ainsi donner sa pleine mesure au sein de la Fonction publique au même titre que l'unilingue anglophone.

17. Tous les postes de l'unité de langue française exigent la connaissance du français. Si divers postes exigent, de plus, une certaine connaissance de l'anglais - tout comme le français est exigé dans d'autres unités - ce n'est déjà plus le bilinguisme à sens unique qui trop souvent obligeait les fonctionnaires francophones à utiliser l'anglais à l'exclusion - et au prix - de leur propre langue.

18. En somme il est essentiel, dans tous les postes des unités de langue française, de réduire au minimum l'obligation de connaître l'anglais.

19. La première des recommandations formulées à l'égard de la Fonction publique fédérale par la Commission royale d'enquête jetait l'une des bases de la réforme linguistique.

20. "Nous recommandons que le gouvernement fédéral adopte l'unité francophone comme un principe fondamental d'organisation et de gestion, et qu'en conséquence il procède dans chacun des ministères, sociétés de la Couronne et autres organismes fédéraux, à la création et au développement d'unités administratives où le français soit langue de travail; ces unités seraient établies en divers lieux, et varieraient par la taille et la fonction."
Le gouvernement a décidé de mettre cette recommandation à l'essai.

21. C'est ainsi que le Premier Ministre du Canada a lui-même demandé à quelque

22. quarante ministères et organismes d'étudier la possibilité de désigner des unités qui travaillaient déjà largement-ou qui pourraient travailler-en français à l'intérieur de la Fonction publique. Presque tous les ministères et organismes consultés ont répondu à l'appel.

23. Ainsi, le 17 août 1971, le Président du Conseil du Trésor annonçait qu'après une période de rodage, 457 unités de langue française seraient à l'essai pour une période d'environ un an. Suite à cet essai, le gouvernement se propose de l'évaluer quant à la possibilité de faire du mécanisme des unités de langue française un principe fondamental d'organisation et de gestion de la Fonction publique.

24. Il existe présentement au sujet de ces unités un certain nombre de craintes et malentendus faciles à dissiper en renseignant mieux les fonctionnaires sur l'unité, son fonctionnement et ses objectifs.

25. L'unité de langue française est une unité de travail qui utilise exclusivement ou principalement le français comme langue de communications au sein de la Fonction publique et des organismes fédéraux.

26. Elle fait partie intégrante des rouages de la Fonction publique et le travail qu'elle accomplit n'est pas refait ailleurs en anglais.

27. On retrouve l'unité de langue française dans toutes les catégories d'emploi. Elle peut en effet réunir des commis, des secrétaires, des techniciens, des scientifiques, des professionnels, des administrateurs, etc. et cela, à tous les niveaux hiérarchiques de la Fonction publique fédérale.

28. Les fonctionnaires membres des unités de langue française ne verront donc pas leurs chances d'avancement diminuées; ils pourront faire carrière au sein de la Fonction publique au même titre que les fonctionnaires qui utilisent l'anglais comme principale langue de travail.

29. Il est essentiel, lorsque l'on parle d'unités de langue française, de bien connaître la portée de ce terme et de ne pas lui donner une signification qui pourrait porter à confusion.

30. Ainsi, il est incorrect de parler d'"unité unilingue". Quoique le français y soit la langue principale de travail, la connaissance et l'utilisation de l'anglais y demeurent nécessaires, notamment dans certains postes appelés à servir un public anglophone.

31. Le terme "unité bilingue" est également incorrect puisqu'il laisse sous-entendre que l'anglais y est utilisé au même titre que le français. Rappelons-nous que c'est la langue française qui doit être utilisée prioritairement au sein de l'unité de langue française.

32. Le terme "unité francophone" est également à déconseiller. Cette appellation n'est pas fausse en soi, mais elle peut laisser croire qu'il s'agit d'une unité de travail composée uniquement de fonctionnaires francophones, peu importe la langue dans laquelle ils travaillent effectivement.

Or, nous savons que l'unité de langue française peut comprendre des fonctionnaires pour qui l'anglais est soit la langue maternelle ou la langue première d'usage, mais qui connaissent suffisamment le français pour travailler dans cette langue.

33. L'expression "unité française" est aussi à proscrire, puisque tous les Canadiens, qu'ils soient d'origine française ou non, peuvent y travailler moyennant une connaissance suffisante de la langue française.

34. "Unité de langue française". Voilà le nom officiel désigné par le gouvernement. Il indique bien que c'est le français qui doit y être la langue de travail.

35. Autant il est normal pour le fonctionnaire de langue anglaise de travailler en anglais, au sein d'une unité de travail dont la langue principale de travail est l'anglais, autant il est normal pour le fonctionnaire de langue française de travailler dans sa langue au sein d'une unité de langue française.
Les rapports du fonctionnaire de l'unité de langue française avec les autres secteurs de la Fonction publique se feront donc principalement en français.

36. L'unité de langue française n'est pas isolée de ce fait, puisqu'elle peut entretenir, tout comme les autres unités de travail de son ministère, des rapports avec la haute direction, les organes de l'administration centrale, tels le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique, les services auxiliaires, tels la bibliothèque, le bureau du personnel, etc., les autres unités de son ministère, les autres organes de la Fonction publique, ainsi qu'avec le grand public, soit-il de langue française ou de langue anglaise.
Voyons brièvement l'organigramme des communications tel qu'il se présente au fonctionnaire de l'unité de langue française.

37. Il va de soi que les communications internes entre les fonctionnaires de l'unité de langue française se feront en français. Toutefois, les anglophones bilingues qui se trouvent dans l'unité au moment de sa désignation peuvent effectuer des travaux de rédaction en anglais, en cas de nécessité et durant la période d'initiation. Le fait d'être plongé dans une ambiance de langue française doit normalement encourager ces derniers à travailler et à communiquer de plus en plus en français, et ainsi à développer une plus grande capacité dans leur langue seconde.

38. Le régime linguistique prévoit que l'unité de langue française peut s'adresser systématiquement en français à toutes les autres unités de la Fonction publique et aux organismes connexes.

39. Nous désignerons désormais ces autres unités sous le nom d'unités interlocutrices. Avec des services auxiliaires tels que la bibliothèque le personnel, les finances, etc., l'unité de langue française communique toujours en français. Dans toute le mesure du possible, elle recevra également les communications orales et écrites de ces services en français.

40. Les communications orales et écrites à destination ou en provenance des organes de l'administration centrale, Conseil du Trésor, Commission de la Fonction publique, se feront en français.

41. Dans ses rapports avec les unités interlocutrices, autres que les services auxiliaires, l'unité de langue française utilise aussi le français. Pour communiquer avec l'unité de langue française, ces autres "unités interlocutrices" du même ministère peuvent utiliser l'une ou l'autre des 2 langues officielles, mais doivent tenir compte du fait que l'unité de langue française travaille principalement en français.

42. Il est en de même pour les communications entre l'unité de langue française et les autres organes de la Fonction publique (autres ministères, sociétés de la Couronne, et autres organismes). En principe, l'unité de langue française emploie toujours le français dans ses communications alors que les autres organes peuvent communiquer avec elle en anglais ou en français.

Examinons maintenant les communications entre l'unité de langue française et la haute direction du ministère qui comprend les

43. ministres, les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et tous ceux qui ont des postes équivalents au sein des organismes de la Couronne.

44. A ce niveau, la communication peut se faire dans l'une ou l'autre des 2 langues officielles, mais de préférence en français. Evidemment, toutes les unités de langue française n'ont pas à communiquer directement avec la haute direction.

45. Souvent, les communications seront acheminées par des directions intermédiaires et l'unité de langue française doit pouvoir communiquer en français avec le premier palier hiérarchique au-dessus d'elle.

46. Il nous reste à examiner les communications entre l'unité de langue française et le grand public. Comme les autres unités de la Fonction publique, l'unité de langue française communiquera en français avec son public francophone

47. et en anglais avec son public anglophone, conformément aux dispositions de la Loi sur les langues officielles.

48. La mise à l'essai d'une politique linguistique nouvelle au sein de la Fonction publique ne peut réussir que par les efforts conjugués des ministères ou organismes et des individus qui les composent.
Le succès dépend de l'effort collectif et de l'effort individuel mis à observer le régime linguistique prévu.

49. Dans la mesure où les ministères et organismes créent des conditions qui permettent à l'unité de langue française de travailler pleinement en français, celle-ci jouera un rôle de première importance dans la réalisation des 4 objectifs prévus par le gouvernement, à savoir:

50. 1. faire du français, à l'instar de l'anglais, une langue de travail au sein de l'administration fédérale.

51. 2. permettre aux francophones, tant unilinques que bilingues, d'avoir accès et de faire carrière à la fonction publique sur un pied d'égalité avec les anglophones.

52. 3. fournir aux fonctionnaires anglophones la possibilité concrète d'améliorer leur connaissance du français en l'utilisant quotidiennement dans leurs communications orales ou écrites avec les unités de langue française, ou même au sein de celles-ci, et ainsi,

53. favoriser dans une plus grande mesure le bilinguisme individuel aux échelons supérieurs.

54. 4. fournir - en français - un apport serieux à la mission centrale du ministère ou de l'organisme.

55. Précisons que si, dans leur forme actuelle, les unités de langue française sont désignées à titre d'essai, ces quatre objectifs, eux, sont permanents. Ils s'inscrivent donc parmi les constantes de la politique de bilinguisme du gouvernement.

56. C'est justement pourquoi le gouvernement tient particulièrement à ce que les unités de langue française soient mises à l'essai dans les conditions les plus favorables.

57. Ainsi, ce dernier met à la disposition du fonctionnaire de l'unité de langue française un certain nombre de mécanismes et d'instruments de travail qu'il s'agit de connaître et d'utiliser:

58. 1. La Direction du Bilinguisme du Conseil du Trésor est chargée de la mise en oeuvre et de la bonne marche des unités de langue française dans leur ensemble.

59. 2. Un conseiller en bilinguisme, dans la presque totalité des ministères et organismes, est chargé, entre autres, d'assurer aux unités de langue française des conditions de travail qui leurs permettent progressivement de donner leur pleine mesure en français.

60. 3. Un Comité interministériel d'information sur les Unités de langue française a été créé dans le but de renseigner les fonctionnaires qui vivent cette expérience.

61. 4. Le bureau des langues de la Commission de la Fonction publique accorde une priorité d'admission

62. aux cours de français et d'anglais aux fonctionnaires qui font partie des unités de langue française ou qui font affaire avec elles.

63. 5. Des outils de travail en français, tels que formulaires de toutes sortes, manuels, textes de règlement, directives,

64. équipements de bureau, catalogues de fournitures utilisés par les fonctionnaires doivent être mis à la disposition des fonctionnaires des unités de langue française par leur ministère ou organisme respectif.

65. Lorsqu'il s'agira de créer des versions françaises de ces instruments, la priorité sera réservée à ceux dont les unités de langue française auront le plus souvent besoin. L'employé qui en est privé s'adressera à ses supérieurs ou à son conseiller en bilinguisme pour se les procurer.

66. Certains francophones peuvent éprouver des difficultés à travailler en français alors que depuis dix ans, peut-être, ils travaillent en anglais.

67. Pour surmonter ce problème réel, le Bureau des Langues a mis à la disposition des ministères une collection de cahiers de rédaction administrative en français. Chaque fonctionnaire qui en éprouve le besoin pourra obtenir ces cahiers en les demandant à la direction du personnel ou au conseiller en bilinguisme de son ministère ou organisme.

68. Le fonctionnaire de l'unité de langue française soucieux d'améliorer son français peut également se renseigner auprès du Centre de Terminologie du Secrétariat d'Etat.

69. Ce Centre dispose d'un éventail considérable de mots et d'expressions

70. aptes à faciliter l'emploi d'un français correct. Avant tout, il ne faut pas oublier que "c'est en forgeant qu'on devient forgeron".

71. C'est d'abord à force de persévérer à travailler en français que le fonctionnaire en arrivera à maîtriser cette langue.

72. Des anglicismes aussi courants que "filing cabinet", "filière" et "position" seront vite remplacés par "classeur", "dossier" et "poste".

73. Par ailleurs le Bureau du perfectionnement et de la formation du personnel de la Commission de la Fonction publique met désormais un accent plus particulier sur la préparation de cours en langue française.

74. Depuis un an, le nombre de ces cours - notamment les cours de gestion - augmente sensiblement.

75. Enfin, pour s'assurer que les unités de langue française sont alimentées de façon convenable, le Conseil du Trésor a donné instruction aux ministères et organismes

76. d'exiger qu'en plus des connaissances purement professionnelles ou techniques d'usage

77. chaque candidat à un poste d'une telle unité possède bien la langue française.

78. Le principe d'égalité des chances ne se réalisera pas du jour au lendemain. Il y a une période de transition, d'essai, de collaboration et d'adaptation qui demande, de la part des anglophones et des francophones,

79. le bon sens, la compréhension et le tact - voilà des éléments indispensables à la bonne marche de l'expérience.

80. Environ 30,000 fonctionnaires travaillent actuellement au sein de quelque 460 unités de langue française. Vous êtes parmi eux. D'une façon toute spéciale, vous avez un rôle privilégié à jouer dans l'oeuvre de valorisation du fait français dans la Fonction publique fédérale.

CAI TB71
-73F64

1. LES UNITES DE LANGUE FRANCAISE ET LEURS UNITES INTERLOCUTRICES

2. Les unités de langue française. Que sont-elles au juste? Quel est leur rôle? Dans quelle langue communiquent-elles avec les autres unités? Voilà quelques-unes des questions que les fonctionnaires se sont posées et auxquelles nous tenterons de répondre.

3. Selon la Loi sur les langues officielles, "L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du Gouvernement du Canada;

4. elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernement du Canada".

5. Le bon sens prescrit qu'un pays bilingue soit administré et servi par une Fonction publique bilingue.

6. Mais il y a loin de là à dire que tous les fonctionnaires sont tenus de connaître les deux langues officielles.

7. Cela veut dire que la Fonction publique doit être en mesure de servir le public dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

8. Cela suppose aussi qu'à l'intérieur de la Fonction publique les fonctionnaires francophones doivent avoir la possibilité réelle de travailler en français, sur un pied d'égalité avec les anglophones qui travaillent en anglais.

9. Les Canadiens qui ne parlent que l'anglais n'ont jamais eu de difficultés sur le plan de la langue de travail et ont toujours pu faire une carrière normale dans la Fonction publique fédérale. Par contre, les Canadiens ne sachant que le français, eux, ont toujours éprouvé de très sérieuses difficultés.

10. Même au Québec, où la grande majorité des fonctionnaires sont francophones et où seul le français est nécessaire dans l'exercice de la plupart des fonctions, la majorité des fonctionnaires fédéraux devaient être bilingues.

11. C'est pour corriger cette situation que le gouvernement a désigné, à titre d'essai, un certain nombre d'unités de langue française au sein de la Fonction publique.

12. En effet, la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a décrit avec une clarté et une précision remarquables

13. l'inégalité des chances dont étaient victimes les francophones au sein de la Fonction publique fédérale et des organismes connexes.

14. Dans sa première recommandation au sujet de la Fonction publique, la Commission insistait sur la nécessité de changer ce bilinguisme à sens unique qui obligeait les francophones à connaître l'anglais, alors que leurs collègues anglophones pouvaient travailler exclusivement dans leur propre langue.

15. Ainsi, la Commission a recommandé "que le gouvernement fédéral adopte l'unité francophone comme un principe fondamental d'organisation et de gestion, et qu'en conséquence il procède, dans chacun des ministères, sociétés de la Couronne et autres organismes fédéraux, à la création et au développement d'unités administratives où le français soit langue de travail; ces unités seraient établies en divers lieux, et varieraient par la taille et la fonction".

16. En 1970, le gouvernement a décidé de mettre cette recommandation à l'essai. En 1971, 457 unités de langue française étaient désignées, la plupart à titre expérimental, au sein de 41 ministères et organismes.

17. Qu'est-ce qu'une unité de langue française? L'unité de langue française est une unité de travail qui utilise exclusivement ou principalement le français comme langue de communications au sein de la Fonction publique et des organismes fédéraux.

18. Elle a pour but de donner aux fonctionnaires francophones l'occasion de travailler dans leur propre langue, comme les fonctionnaires anglophones ont toujours pu le faire.

19. L'ULF fait partie intégrante des rouages de la Fonction publique et le travail qu'elle accomplit n'est pas refait ailleurs en anglais.

20. L'unité de langue française est accessible à tous les fonctionnaires, tant anglophones que francophones, à condition qu'ils connaissent suffisamment le français pour travailler dans cette langue.

21. Le régime linguistique prévoit que l'unité de langue française s'adresse systématiquement en français à toutes les autres unités de la Fonction publique et aux organismes connexes.

22. Parce qu'elles sont appelées à traiter souvent avec les ULF, désignons ces autres unités sous le nom d'unités interlocutrices. Ces unités interlocutrices ont un rôle important à jouer dans le programme des langues officielles du gouvernement.

23. Il y a deux genres d'unités interlocutrices, et la langue de communication avec les unités de langue française peut varier dans les deux cas. Voyons brièvement l'organigramme des communications tel qu'il se présente aux fonctionnaires de l'unité interlocutrice.

24. Le premier genre d'unité interlocutrice, soit les services auxiliaires tels que la bibliothèque, le personnel et les services financiers, doit servir les unités de langue française en français. Non seulement reçoivent-elles des communications en français des unités de langue française, mais on s'attend à ce qu'elles s'adressent en français à ces mêmes unités.

25. Il en est de même des communications orales et écrites entre les unités de langue française et les organes de l'administration centrale, tels

18. Elle a pour but de donner aux fonctionnaires francophones l'occasion de travailler dans leur propre langue, comme les fonctionnaires anglophones ont toujours pu le faire.

19. L'UNF fait partie intégrante des rouages de la fonction publique et le travail qu'elle accomplit n'est pas relatif ailleurs en anglais.

20. L'unité de langue française est accessible à tous les fonctionnaires, tant anglophones que francophones, à condition qu'ils connaissent suffisamment le français pour travailler dans cette langue.

21. Le régime linguistique prévoit que l'unité de langue française s'adresse systématiquement en français à toutes les autres unités de la fonction publique et aux organismes connexes.

22. Parce qu'elles sont appelées à traiter souvent avec les UNF, désignons ces autres unités sous le nom d'unités interlocutrices. Ces unités interlocutrices ont un rôle important à jouer dans le programme des langues officielles du gouvernement.

23. Il y a deux genres d'unités interlocutrices, et la langue de communication avec les unités de langue française peut varier dans les deux cas. Voyons brièvement l'organigramme des communications tel qu'il se présente aux fonctionnaires de l'unité interlocutrice.

24. Le premier genre d'unité interlocutrice, soit les services auxiliaires tels que la bibliothèque, le personnel et les services financiers, doit servir les unités de langue française en français. Non seulement recevront-elles des communications en français des unités de langue française, mais on s'attend à ce qu'elles s'adressent en français à ces mêmes unités.

25. Il en est de même des communications orales et écrites entre les unités de langue française et les organes de l'administration centrale, tels

le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique. Ces organes recevront des communications en français des unités de langue française et elles s'adresseront en français à ces dernières.

26. Avec les unités interlocutrices, autres que les services auxiliaires et les organes centraux, l'unité de langue française communique en français. Ces autres unités interlocutrices pourront toutefois s'adresser en français ou en anglais aux unités de langue française.

27. Les communications entre la haute direction et les unités de langue française se font souvent par l'entremise d'une ou plusieurs directions intermédiaires. Ainsi le palier hiérarchique dont relève immédiatement l'unité de langue française devrait être en mesure de traiter en français avec elle. Toutefois, la haute direction peut, à la rigueur, communiquer en anglais avec l'unité de langue française.

28. La haute direction d'un ministère comprend les ministres, les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et tout ceux qui ont des postes équivalents au sein des organismes de la Couronne.

29. Voilà pour la langue de travail au sein de la Fonction publique.

30. Qu'en est-il de la langue de communication avec le grand public? La Loi sur les langues officielles exige que toutes les unités, qu'elles soient de langue française ou non,

31. traitent en anglais avec le public anglophone

32. et en français avec le public francophone.

33. En quoi ce nouveau régime affecte-t-il la capacité linguistique du personnel des unités interlocutrices?

. . . 5

34. Il est évident que les unités interlocutrices ne peuvent plus s'attendre à ce que les fonctionnaires francophones changent automatiquement de langue, lorsqu'ils s'adressent à leurs collègues anglophones. La présence d'unités de langue française fait donc ressortir le besoin du français au sein des unités interlocutrices.

35. Ce besoin a toujours existé dans la Fonction publique, mais il était possible de le contourner du fait que la grande majorité des fonctionnaires, tant francophones qu'anglophones, devaient travailler en anglais.

36. Le besoin du français, au sein des diverses unités interlocutrices, variera selon les rapports que chacune d'elles entretient avec les unités de langue française.

37. Les services auxiliaires, qui forment le premier genre d'unité interlocutrice, ont besoin à la fois d'une capacité active et d'une capacité passive en français, c'est-à-dire la capacité de s'adresser en français aux unités de langue française et de comprendre les communications qui en émanent.

38. Il s'ensuit que le bilinguisme intégral est essentiel pour certains postes des services auxiliaires; les titulaires de ces postes devront être capable de lire, d'écrire, de parler et de comprendre l'anglais et le français.

39. Dans les services auxiliaires qui comptent sept fonctionnaires ou moins, par exemple, chacune de ces 4 connaissances sera nécessaire dans les deux langues. Dans les services auxiliaires plus importants, il serait souhaitable de créer des sections de langue française capables de servir en français les fonctionnaires des ULF et les autres francophones du ministère.

40. Les unités interlocutrices, autres que les organes de l'administration centrale et les services auxiliaires, peuvent s'adresser en anglais aux unités de langue française, dans la mesure où elles sont incapables de le faire en français.

41. Par conséquent, on exigera pour certains postes de ce genre d'unité interlocutrice, la capacité de lire le français et de comprendre la langue parlée.

42. Le fait de travailler au sein d'une unité interlocutrice peut donc être un avantage marqué pour les fonctionnaires anglophones qui apprennent le français. Ils ont enfin la possibilité de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en classe.

43. Du fait de traiter souvent en français avec les ULF, les fonctionnaires anglophones, qui apprennent le français, pourront non seulement conserver, entre leurs périodes de cours, leur connaissance de cette langue, mais ils pourront aussi l'améliorer et diminuer leur délai d'apprentissage. On apprend rarement une langue seconde en classe seulement: c'est d'abord en forgeant que l'on devient forgeron.

44. Ainsi, le fonctionnaire qui en est au deuxième niveau du cours de français pourrait travailler dans une unité interlocutrice, où on exigerait seulement qu'il puisse lire le français et comprendre la langue parlée.

45. Ayant atteint le troisième niveau, il pourrait alors passer à une unité interlocutrice de services auxiliaires.

46. Enfin, au terme du cours de français le plus avancé, il pourrait peut-être travailler au sein même d'une unité de langue française.

47. Il n'est évidemment pas toujours possible d'assortir les postes au sein des unités interlocutrices aux capacités de chaque fonctionnaire qui suit des cours de français à un niveau donné.

48. Toutefois, si vous suivez des cours de français ou si vous avez l'intention d'en suivre, informez-vous auprès de votre conseiller en bilinguisme ou de votre directeur du personnel pour savoir où se situent les unités de langue française et les unités interlocutrices de votre ministère.

49. Ainsi, quand vous serez appelé à communiquer avec une unité de langue française, essayez toujours, dans toute la mesure de vos possibilités, de traiter avec elle en français et sans recourir à la traduction.

50. Enfin, rappelez-vous que tout fonctionnaire qui travaille au sein d'une unité de langue française ou d'une unité interlocutrice est admissible sur une base prioritaire à un cours de langue seconde.

51. Il est essentiel, lorsque l'on parle d'unités de langue française, de bien connaître la portée de ce terme et de ne pas lui donner une signification qui pourrait porter à confusion.

52. Ainsi, l'unité de langue française n'est pas forcément une "unité unilingue". Quoique le français y soit la langue principale de travail, la connaissance et l'utilisation de l'anglais sont nécessaires dans certains postes d'unités appelées à servir un public anglophone.

53. Le terme "unité bilingue" est également incorrect puisqu'il laisse supposer que l'anglais y est utilisé au même titre que le français. Rappelons que c'est le français qui doit être utilisé prioritairement au sein de l'unité de langue française.

54. Le terme "unité francophone" est également à déconseiller. Cette appellation n'est pas fausse en soi, mais elle peut laisser croire qu'il s'agit d'une unité de travail composée uniquement de fonctionnaires francophones, peu importe la langue dans laquelle ils travaillent effectivement.

55. Or, nous savons que l'unité de langue française peut comprendre des fonctionnaires pour qui l'anglais est soit la langue maternelle ou la langue première d'usage, mais qui connaissent suffisamment le français pour travailler dans cette langue.

56. L'expression "unité française" est aussi à proscrire, puisque tous les Canadiens qu'ils soient d'origine française ou non, peuvent y travailler moyennant une connaissance suffisante de la langue française.

Aucun poste au sein des unités de langue française n'est réservé uniquement aux "Canadiens français", pas plus d'ailleurs que les postes au sein des autres unités ne sont réservés aux "Canadiens anglais".

57. "Unité de langue française". Voilà le nom officiel désigné par le gouvernement. Il indique bien que c'est le français qui doit y être la langue de travail à l'intérieur de la Fonction publique.

58. Dans la mesure où les ministères et organismes créent les conditions qui permettent à l'unité de langue française de travailler pleinement en français, celle-ci, en collaboration avec les unités interlocutrices, jouera un rôle de première importance dans la réalisation de 4 objectifs prévus par le gouvernement, à savoir:

59. 1. faire du français, à l'instar de l'anglais, une langue de travail au sein de l'administration fédérale.

60. 2. permettre aux francophones, tant unilingues que bilingues, d'avoir accès et de faire carrière à la fonction publique sur un pied d'égalité avec les anglophones.

61. 3. fournir aux fonctionnaires anglophones la possibilité concrète d'améliorer leur connaissance du français en l'utilisant quotidiennement dans leurs communications orales ou écrites avec les unités de langue française et, ainsi, favoriser dans une plus grande mesure le bilinguisme individuel à tous les échelons de la Fonction publique.

62. 4. permettre aux fonctionnaires d'expression française de fournir - en français - un apport certain à la mission centrale de leur ministère ou organisme.

63. Précisons que si, dans leur forme actuelle, les unités de langue française sont désignées à titre d'essai, ces quatre objectifs, eux, sont permanents.

64. C'est justement pourquoi le gouvernement tient particulièrement à ce que les unités de langue française soient mises à l'essai dans les conditions les plus favorables.

65. C'est ainsi que le Cabinet a créé un groupe de travail chargé de mettre en oeuvre les unités de langue française et leurs unités interlocutrices dans leur ensemble. Ce groupe de travail vient d'être intégré à la Direction du bilinguisme du Conseil du Trésor.

66. De plus, un conseiller en bilinguisme est chargé, dans la presque totalité des ministères et organismes, d'assurer aux unités de langue française et à leurs unités interlocutrices les conditions qui leur permettent de travailler efficacement ensemble.

67. Ainsi que nous l'avons signalé, l'Ecole des langues de la Fonction publique accorde une priorité d'admission aux cours de langue seconde aux fonctionnaires qui travaillent au sein des unités de langue française ou qui font affaire avec elles.

68. Des outils de travail en français, tels que formulaires de toutes sortes, manuels, textes de règlement, directives, équipements de bureau,

69. catalogues de fournitures doivent aussi être mis à la disposition des fonctionnaires des unités de langue française et de leurs unités interlocutrices par leur ministère ou organisme respectif. Bon nombre de ces outils sont déjà disponibles en langue française et les fonctionnaires qui n'en possèdent pas devraient en faire la demande à leurs supérieurs ou à leur conseiller en bilinguisme.

70. Certains fonctionnaires qui font partie des unités interlocutrices, ou même des unités de langue française, peuvent éprouver certaines difficultés à rédiger ou à comprendre des notes de service, des lettres, des rapports ou tout autre document, s'ils travaillent uniquement en anglais depuis de nombreuses années.

71. Pour surmonter ce problème réel, le Bureau des Langues a mis à la disposition des ministères une collection de cahiers de rédaction administrative en français. Chaque fonctionnaire qui a une connaissance suffisante du français pourra obtenir ces cahiers en les demandant à son supérieur ou au conseiller en bilinguisme de son ministère ou organisme.

72. Le Centre de terminologie du Secrétariat d'Etat dispose, en outre, d'un éventail considérable de mots et d'expressions aptes à faciliter l'emploi d'un français correct.

73. Le fonctionnaire soucieux du terme juste aura donc avantage à se renseigner auprès du Centre de terminologie.

74. Enfin, le Bureau du perfectionnement et de la formation du personnel de la Commission de la Fonction publique met désormais un accent plus particulier sur la préparation de cours en langue française à l'intention des fonctionnaires francophones et de fonctionnaires anglophones bilingues.

75. Depuis environ un an, il y a eu, en effet, une certaine augmentation du nombre de ces cours - notamment les cours de gestion - qui auparavant ne se donnaient presque exclusivement qu'en anglais.

76. Il reste beaucoup à faire avant que les unités de langue française et leurs unités interlocutrices puissent bien travailler ensemble. Il y a une période de transition, qui demande, de la part des anglophones et des francophones, le bon sens, la compréhension et le tact - voilà des éléments indispensables à la bonne marche de l'expérience.

77. Les mots "coopération" et "co-operation" n'ont pas la même consonance en français et en anglais, mais ces mots s'écrivent de façon presque identique dans les deux langues. Ce qui importe, c'est qu'ils ont la même signification, de quelque façon qu'on les prononce.

. . . 11

78. Au sein de la Fonction publique, il y a des milliers d'unités de travail où les employés ne parlent que l'anglais. A l'heure actuelle, les unités de langue française regroupent moins de 10% de l'effectif de la Fonction publique et des membres des forces armées, soit environ 30,000 employés en tout. Cependant, ces unités ont un rôle à jouer dans l'avènement d'une Fonction publique institution bilingue et capable de servir tous les Canadiens.

79. Encore une fois, il est important de souligner qu'une institution bilingue n'a pas pour objet de rendre tous ses employés bilingues. Son objectif premier est de permettre aux fonctionnaires de langue française et de langue anglaise de faire carrière sur un pied d'égalité, chacun travaillant largement dans sa propre langue. C'est ainsi qu'en juin 1970 le Premier Ministre a déclaré devant la Chambre des Communes:

80. "Essentiellement, la considération à laquelle tous les Canadiens (...) souscrivent sans réserve est celle de l'égalité des chances (...). Dans la Fonction publique fédérale, l'égalité des chances est étroitement liée au régime du mérite qui ne saurait produire tout son effet s'il n'accorde pas aux francophones compétents ne sachant pratiquement pas l'anglais, une reconnaissance égale à celle qu'il accorde aux anglophones dont la connaissance du français est elle aussi peu étendue".

CA1 TB 71
-73F64

unités de langue française

Informations

juin 1973

LE PARLEMENT VOTE L'AUGMENTATION DES ULF

Le 13 avril 1973, le Premier ministre déposait devant la Chambre des communes une résolution sur les langues officielles. Cette résolution reprennait dans leurs grandes lignes les neuf principes qui présideront à la détermination des exigences linguistiques des postes et à la dotation des postes en cause, ainsi qu'elle dévoilait certaines mesures destinées à assurer un usage plus répandu de la langue française au sein de la Fonction publique.

Bien que la presse ait dans l'ensemble fait assez peu de cas de la deuxième partie de la motion, cette dernière n'en reste pas moins d'une grande importance du fait qu'elle témoigne, entre autres choses, de l'intention du Gouvernement d'augmenter le nombre et le niveau hiérarchique des unités de langue française.

Dans cette partie de la Résolution, à laquelle tous les partis à la Chambre ont bien voulu souscrire le 6 juin dernier, le Gouvernement s'est en effet formellement engagé à encourager davantage la participation des francophones au sein de la Fonction publique. A cette fin, il a obtenu que la Chambre des communes et le Sénat approuvent:

> "que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone."

Alors que dans certains milieux l'on semblait craindre que la mise en oeuvre du nouveau programme de détermination des exigences linguistiques des postes, qui, rappelons-le faisait l'objet de la première partie de la Résolution, ait de fâcheuses répercussions sur les unités de langue française, et, par extension, sur la politique des langues officielles dans son ensemble, cette série de mesures vient au contraire rappeler le principe de l'égalité des chances entre francophones et anglophones au sein de l'administration fédérale.

Ce principe, le Gouvernement l'avait déjà accepté, notamment dans le discours en Chambre du Premier ministre du 23 juin 1970. A cette occasion, Monsieur Trudeau avait en effet clairement indiqué qu'il entendait donner suite à la plupart des recommandations du livre 3 du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Fort de l'appui du Parlement, le Gouvernement peut maintenant donner au programme des unités de langue française une vigueur renouvelée. Il s'agira non seulement d'augmenter le nombre d'unités de langue française, mais aussi de les implanter dans les principaux centres de décision de la Fonction publique et des organismes connexes. Il y aura aussi lieu de renforcer l'infrastructure et les mesures d'appui sans lesquelles les ULF ne pourront vraiment produire tous leurs effets. Au cours des prochains mois, la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor travaillera d'ailleurs, par le truchement du Service des unités de langue

publié par le comité interministériel d'information pour les unités de langue française

française reconstitué, à faire implanter de nouvelles ULF et à étayer les unités déjà désignées.

Mais voyons plutôt quelques extraits des diverses déclarations qui ont été faites à la Chambre, au moment du débat de la Résolution, par les représentants des quatre partis fédéraux; ces passages, on en conviendra, sont sans équivoque quant à la nécessité de faire du français une langue authentique de travail au sein de l'administration fédérale.

Le premier ministre, monsieur Trudeau

"Monsieur le président (...), la politique du gouvernement consiste à attirer à la Fonction publique les personnes les mieux qualifiées et les plus compétentes (...)

Or, (...) il y a dans notre pays quelque seize millions de Canadiens anglophones dont la plupart ne parlent pas le français et environ six millions de Canadiens francophones dont la majorité ne parlent pas l'anglais (...)

Monsieur le président, les Canadiens anglophones oublient trop souvent que la majorité des Canadiens de langue française ne sont pas bilingues—qu'ils sont unilingues eux aussi. Les anglophones prennent pour acquis qu'ils peuvent travailler au sein de la fonction publique de leur pays, dans la capitale nationale, en utilisant leur propre langue. Il n'en va pas de même pour les francophones. Cela n'est évidemment pas équitable, et pareille situation doit être redressée.

Mais rappelons-nous qu'on ne répare pas une maison en enlevant des briques à celle du voisin. Aussi, je parle et des francophones et des anglophones lorsque je déclare que la langue ne doit pas être un obstacle pour tout Canadien désireux de travailler à la fonction publique.

Pour que la fonction publique du Canada puisse offrir une réelle égalité des chances, il importe que le plus grand nombre possible de fonctionnaires soient capables de travailler dans leur propre langue (...)

Voilà pourquoi la seconde partie de la résolution propose des mesures précises destinées à accroître l'usage du français dans la Fonction publique et à y ouvrir de plus nombreuses carrières aux Canadiens de langue française. Là où il est possible de le faire, nous augmenterons le nombre des unités de langue française. Nous prenons d'autres mesures afin d'intensifier le recrutement des francophones (...)

Et voici maintenant un autre point qui intéressera particulièrement les Canadiens français, dont la participation a été assez grande au sein des organismes culturels fédéraux et qui s'imposent de plus en plus dans les secteurs commerciaux, techniques et scientifiques. J'écrirai aux chefs de toutes les agences fédérales pour leur dire que le gouvernement s'attend que leurs lignes de conduite en matière de personnel tiennent pleinement compte de ces mesures destinées à répandre l'usage du français (...)

Monsieur le président, la politique linguistique n'est pas une idée fixe du présent gouvernement; elle n'est qu'un moyen parmi d'autres que nous mettons en oeuvre pour atteindre nos deux grands objectifs: l'unité nationale et l'égalité des chances (...)"

Le président du Conseil du Trésor, monsieur Drury

"Monsieur l'Orateur, si le gouvernement et la Fonction publique du Canada ne peuvent pas répondre aux besoins du pays en assurant des services dans les deux langues et si la Fonction publique ne peut pas représenter un lieu d'emploi permettant aux deux groupes linguistiques de travailler en collaboration dans la langue de leur choix, nous aurons alors vraiment échoué dans nos efforts pour trouver une solution aux problèmes que pose le pluralisme linguistique au Canada (...)

Une Fonction publique pour tous les Canadiens qu'ils soient fonctionnaires ou non: cette courte phrase résume l'objectif de la motion (...)

Certains ont vu dans cet objectif l'avènement d'un contingentement qui aurait pour but d'augmenter le nombre des fonctionnaires francophones à environ 28 p. 100, ce qui refléterait le pourcentage approximatif des Canadiens d'expression française par rapport à la population du Canada. Tel n'est pas le cas.

Le gouvernement a l'intention d'assurer un usage accru du français dans la Fonction publique en augmentant le nombre d'unités de langue française, en améliorant l'effort de recrutement de la Commission de la Fonction publique et le nombre de programmes de formation professionnelle et de gestion offerts en français et, enfin, on collaborant avec les provinces de l'Ontario et du Québec en vue de rehausser le caractère bilingue de la région de la capitale nationale. Je suis convaincu que lorsque tous ces objectifs seront réalisés, les francophones trouveront plus de satisfaction à travailler dans la Fonction publique du Canada, et leur nombre augmentera. Ainsi, nous aurons atteint notre but, qui consiste à obtenir la pleine participation des communautés francophone et anglophone."

Le chef de l'opposition, monsieur Stanfield

"Il n'est pas question de remettre en cause les principes de la loi sur les langues officielles dans le présent débat; la Chambre n'a pas à se prononcer. Ils ont été approuvés au moment où la loi sur les langues a été adoptée, il y a plusieurs années. A ce moment-là, j'avais appuyé la mesure et je continue de le faire. J'appuie les principes et en aucune façon je me propose de discuter ou de remettre en question ce soir les principes qui sont le fondement de la loi sur les langues officielles (...)

Monsieur, je crois beaucoup qu'il nous faut soutenir le bilinguisme institutionnel de notre pays. Je crois que la cause doit être soutenue, mais je suis convaincu que l'on ne fera pas grand-chose dans ce sens si l'on se contente d'adopter ici une résolution. Au contraire, la cause serait beaucoup mieux servie si l'on discutait franchement du problème, en reconnaissant les erreurs commises et en essayant de trouver des moyens de les corriger et de rendre l'application des principes de la loi plus juste et acceptable.

Le premier ministre a proposé cette motion (...) J'en soutiens les principes. Je pense m'exprimer assez personnellement en disant que je me suis parfois brûlé à vouloir en défendre les principes et la politique par tout le pays (...)

Je ne permettrai pas que l'on se méprenne sur ma position à l'égard de la résolution. J'en appuie la teneur, monsieur l'Orateur. Je veux certainement que la Fonction publique de notre pays attire les Canadiens francophones dans tous les sens du terme. Je veux qu'elle attire les Canadiens francophones aussi bien que les Canadiens anglophones. C'est, à mon avis, essentiel pour l'unité nationale et pour le pays."

Le député de St-Hyacinthe, monsieur Wagner

"J'appuierai d'emblée et l'amendement du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) et la résolution à l'étude, et ce, d'autant plus que sa dernière partie s'attaque au besoin criant d'appeler et de reconnaître davantage les francophones au sein de la Fonction publique fédérale (...)

S'il est un domaine où nous ne devons pas craindre la réalité, si brutale soit-elle aux yeux de certains, c'est bien celui des deux langues officielles au pays, c'est-à-dire celui de la justice linguistique.

Des données récentes — et j'en livre deux à la réflexion de mes collègues — sont à l'effet qu'en 1971, sur 66,675 postes "appelés" par la Commission de la Fonction publique et par les ministères fédéraux, à peu près 8 p. 100 seulement exigeaient un titulaire francophone unilingue, alors que près de 80 p. 100, soit dix fois plus, n'exigeaient que l'anglais.

Voici maintenant une deuxième donnée, parmi tant d'autres très révélatrices, d'une situation d'injustice faite aux Canadiens d'expression française: En 1972, contrairement aux recommandations du rapport Dion de 1962, seulement 12 p. 100 des hauts fonctionnaires étaient de langue française, et seulement la moitié de ceux-ci venaient du Québec (...)

Conséquemment, il nous faut tous, si nous voulons que les mots justice, équité et égalité signifient quelque chose, poser des gestes concrets dans le domaine du recrutement et de l'avancement des employés fédéraux, de ceux qui sont surtout appelés à avoir des contacts avec le public."

Le chef du NPD, monsieur Lewis

"Jai constaté avec plaisir que c'était la première fois, et je ne pense pas exagérer en disant la première fois, qu'en exposant ses vues sur la question du bilinguisme au Canada, le premier ministre, implicitement tout au moins, a admis que ce n'était pas l'alpha et l'oméga de la question de l'unité nationale (...)

J'ai eu le plaisir de l'entendre admettre cet après-midi qu'il y avait d'autres questions, d'ordre économique et social, au Canada et que la question linguistique à la Fonction publique ne représente qu'un aspect de l'unité nationale (...)

Donc cette proposition sera adoptée et j'espère que cela mettra fin aux griefs justifiés de Canadiens francophones non seulement de la province de Québec, mais de tout le Canada (...)

Pendant presque un siècle, monsieur le président, un grand nombre de Canadiens, ainsi que le Parlement et le gouvernement fédéral, n'ont pas accordé assez d'attention à la nécessité d'établir l'égalité linguistique dans les ministères et les agences du gouvernement fédéral. Le Service civil fédéral (...) était devenu presque unilingue anglais. Cette faillite a suscité une certaine rancoeur chez les Canadiens d'expression française, mais il est important de constater aussi que cette faillite a également produit une tradition d'unilinguisme que quelques Canadiens d'expression anglaise hésitent à changer.

Aujourd'hui, monsieur le président, la justice lutte contre la tradition (...)

Aux personnes qui sont impatientes devant la lenteur à établir le bilinguisme, je dis qu'il est impossible de corriger dans un ou deux ans l'injustice de deux siècles. La tâche risque toujours inévitablement d'être l'objet de discussions pénibles; elle exige une éducation prolongée dans diverses régions du pays et des changements d'attitude et de tradition chez des gens qui n'ont même pas su qu'il existait un tel problème et qui, par conséquent, ne le comprennent pas (...)

Je me permets de dire à mes compatriotes anglophones qu'ils devraient reconnaître l'injustice commise à l'égard des Canadiens francophones qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui et que tous parmi nous devrions comprendre et apprécier le besoin de changement dans la Fonction publique."

Le député de Champlain, monsieur Matte

"Monsieur le président, cette unanimité qui semble s'établir en cette enceinte à l'occasion du débat sur la motion du premier ministre (M. Trudeau) relative au bilinguisme, je regrette de la briser (...)

Monsieur le président, nous sommes en 1973, et 106 ans se sont écoulés depuis la Confédération. Le chef du Nouveau parti démocratique disait aux députés d'être patients. Nous sommes bien d'accord, mais nous ne voulons pas que notre patience se traduise par de la bonasserie.

Je veux tout simplement exprimer encore une fois, ce que veulent les Québécois et les Canadiens français. Ils ne veulent pas du tout brimer qui que ce soit dans leurs droits. Ils ne veulent toucher en aucune façon à ceux qui sont actuellement au service de la Fonction publique et y ont déployé des efforts depuis des années. Nous comprenons qu'ils méritent d'être à leurs postes. Nous ne voulons donc pas remplacer ces gens. Ce que nous voulons, plutôt c'est d'en arriver à réaliser d'une façon juste et raisonnable une véritable égalité (...)

Donc, sur les principes auxquels le très honorable premier ministre fait allusion, nous sommes tout à fait d'accord. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer les moyens à prendre pour y arriver (...)

Nous reconnaissons, monsieur le président, que le problème, au pays, n'en est pas un de langues, mais de participation (...) Voilà pourquoi il n'existe qu'une solution (...): faire participer les gens, donner l'occasion aux divers éléments de ce pays de participer à l'élaboration des lois, à l'administration du pays."

(Après un débat de cinq jours, la Résolution fut adoptée à la Chambre des communes par 214 voix contre 16 et, au Sénat, à l'unanimité.)

CA1 T871
-73F64

LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE LANGUE FRANCAISE ET DES BUREAUX DE LANGUE FRANCAISE, SELON LE MINISTERE OU L'ORGANISME

Le 1er juin 1973

Liste établie par le Service des Unités de langue française, Direction des langues officielles, Conseil du Trésor.

Notes explicatives

1) Comme l'indique le titre en page frontispice, cette liste énumère non seulement les unités de langue française mais aussi les divers bureaux de langue française des ministères ou organismes. En effet, comme certaines unités de langue française de grande envergure se composent de divers bureaux et services (BLF), nous avons morcelé ces unités en leurs éléments constituants afin de permettre aux autorités compétentes des ministères d'en suivre plus facilement l'évolution. Ces BLF sont donc des parties d'ULF ou des sous-unités de langue française.

   On notera enfin que le nombre d'unités de langue française (ULF) au sein de la Fonction publique se chiffre encore à tout près de 450.

2) Au ministère des Postes, toute la région du Québec a été désignée unité de langue française, à l'exception de quelque 182 bureaux de postes situés dans des régions à forte prédominance anglophone. Comme cette vaste ULF comprend plus de 600 établissements postaux au Québec, on a retenu pour les besoins de l'évaluation 87 établissements postaux ou BLF. Cette liste ne comprend donc pas les établissements postaux non-échantillonnés, mais ceux-ci ne font pas moins partie de la grande ULF qu'est la région du Québec du ministère des Postes.

Ministère des Affaires des anciens combattants

Le service d'entretien ménager	Ste-Anne de Bellevue
Le service de buanderie	Ste-Anne de Bellevue
La section de chauffage et énergie	Ste-Anne de Bellevue
Le service d'entretien des bâtisses	Ste-Anne de Bellevue
Le service d'approvisionnement	Ste-Anne de Bellevue
Le service de transport	Ste-Anne de Bellevue
Le service diététique	Ste-Anne de Bellevue
Le service de comptabilité	Ste-Anne de Bellevue
Service de prévention des incendies	Ste-Anne de Bellevue
Le service d'entretien ménager	Montréal
Le service technique (jardiniers)	Montréal
Le service technique (administration)	Montréal
Le service diététique	Montréal
Le service de comptabilité	Montréal
Le service de pharmacie	Montréal
Le service de traitement	Québec
Bureau de district de Québec Commission canadienne des pensions	Québec
Bureau de district de Québec	Québec
Bureau de district	Québec
Sous-section chargée des transferts des titres	Ottawa

Ministère des Affaires extérieures

Bureau régional des passeports	Montréal
Direction d'Afrique II (GAF)	Ottawa
Direction des affaires culturelles (FAC)	Ottawa
Direction des institutions francophones (FCF)	Ottawa
Direction de l'Europe de l'Ouest (GEO)	Ottawa
Direction de la coordination fédérale-provinciale (FCO)	Ottawa

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Bureau régional de Québec	Québec
* Services techniques (Québec)	Ste-Foy
* Sites historiques nationaux de la ville de Québec	Québec
* Parc historique national du fort Chambly	Chambly
* Parc historique national du fort Lennox	St-Paul, Iles-aux-Noix
* Parc national Forillon	Gaspé
* Parc national de la Mauricie	Shawinigan
* Canaux du Québec (Bureau-Chef)	Montréal
* Canaux du Québec Canal Chambly	Chambly
* Canaux du Québec Canal Carillon	Carillon
* Canaux du Québec Canal St-Ours	St-Ours
* Canaux du Québec Canal Ste-Anne	Ste-Anne de Bellevue

Agence canadienne de développement international

Direction de l'Afrique francophone
(Opérations et programmation)

Ottawa

Ministère de l'Agriculture

Ferme expérimentale	L'Assomption
Station de recherches	Lennoxville
Station de recherches	St. Jean
Station de recherches	Québec
Ferme expérimentale	Normandin
Ferme expérimentale	La Pocatière
Division du lait Direction de la production et des marches	Montréal
Division des fruits et légumes Direction de la production et des marches	Montréal
Division des bestiaux Direction de la production et des marches	Montréal
Division des produits végétaux Direction de la production et des marches	Montréal
Division de la protection des végétaux Direction de la production et des marches	Montréal
Division de l'aviculture Direction de la production et des marches	Montréal
Direction de l'hygiène vétérinaire	Montréal
Bureau régional du personnel Région du Québec	Montréal

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction de l'atelier principal Administration	Hull
Direction de l'atelier principal Typographie	Hull
Direction de l'atelier principal Reliure	Hull
Direction de l'atelier principal Distribution	Hull
Direction de l'atelier principal section "H"	Hull
Direction de l'atelier principal Presses	Hull
Direction de l'atelier principal Composition machine	Hull
Direction des services techniques Administration	Hull
Direction des services techniques Entretien	Hull
Direction du personnel Administration	Hull
Direction du personnel Classification, rémunération et avantages	Hull
Direction du personnel Dotation en personnel, planification et perfectionnement de la main-d'oeuvre et relations de travail	Hull
Direction des opérations régionales Atelier 80 (Montréal)	Montréal
Direction des opérations régionales Atelier 93 (Sherbrooke)	Montréal
Direction des opérations régionales Atelier 70 (Québec)	Québec
Direction des opérations régionales Atelier 70 (Valcartier)	Camp Valcartier

Ministère des Approvisionnements et Services

Bureau des services de vérification (secteur Québec)	**Ste-Foy**
Bureau des services opérationnels (région de Montréal)	**Montréal**
Bureau des services opérationnels (secteur Québec)	**Québec**

Ministère des Approvisionnements et Services

Bureau régional des achats à Montréal	Montréal
Bureau régional des achats à Québec	Québec
Centre d'approvisionnement de Montréal	Montréal
Section des entrepôts de soutien auprès de l'Imprimerie	Hull
Service de l'entretien du matériel	Montréal

Archives publiques

Archives françaises Division des manuscrits	Ottawa
Depôt régional de Montréal	Montréal
Division de la bibliothèque	Ottawa

Bibliothèque nationale

Section française de la division du catalogue descriptif	Ottawa
Section française de la division du catalogue matière	Ottawa

Commission de l'Assurance-chômage

Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage(directeur régional)	Montréal
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Baie-Comeau
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Chandler
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Chicoutimi
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Hull
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Longueuil
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Montréal
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Montréal
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Verdun
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Québec
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Rimouski
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Rivière-du-Loup
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Rouyn
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Saint-Jérôme
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Sherbrooke
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Trois-Rivière
Administration du personnel	Ottawa
Direction de la Coordination et du contrôle Gestion de projets	Ottawa
Bureau de district de la Commission d'Assurance-chômage	Laval

.../2

Commission de l'Assurance-chômage

Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage (directeur régional des relations publiques)	Montréal
Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage (finances)	Montréal
Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage (conseiller régional du personnel)	Montréal
Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage (directeur régional des services techniques)	Montréal
Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage (directeur des services administratifs)	Montréal
Bureau régional de la Commission d'Assurance-chômage (centre régional de paiement)	Montréal

Commission de la Capitale nationale

Direction de la planification (Québec) Ottawa

Commission de la Fonction publique

Direction générale	
Bureau des langues	Ottawa
Direction de la planification	
Bureau des langues	Ottawa
Direction des services administratifs et financiers	
Bureau des langues	Ottawa
Direction des services pédagogiques	
Bureau des langues	Ottawa
Direction des opérations	Ottawa
Recrutement	
Bureau régional de Montréal	Montréal
Recrutement (post secondaire)	
Cadres des sciences appliquées	Ottawa
Préparatifs d'examen	
Groupe des services divers	Ottawa
Evaluation linguistique	
Centre de service et de recherche en psychologie du personnel	Ottawa

Ministère des Communications

Bureau de sous-ministre	Ottawa
Bureau de sous-ministre adjoint (exploitation)	Ottawa
Services des télécommunications internationales 1. Bureau du directeur	Ottawa
Services des télécommunications internationales Division des systèmes internationaux	Ottawa
Vérification et comptabilité	Ottawa
Québec: Bureau régional	Montréal
Bureau de district	Montréal
Bureau de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Bureau de Sherbrooke	Sherbrooke
Bureau de Québec	Québec
Bureau de St-Lambert de Lévis	St-Lambert de Lévis
Bureau de Port-Alfred	Port-Alfred
Bureau de Sept-Iles	Sept-Iles
Bureau de Rouyn	Rouyn
Bureau de Senneterre	Senneterre
Agence des télécommunications gouvernementales	Québec
Le centre de contrôle des émissions	Comte de Napierville

Conseil des Sciences du Canada

Bureau d'information	Ottawa
Bureau de rédaction scientifique de langue française	Ottawa

Conseil de la Radio-Télévision canadienne

Bureau régional de Montréal — Montréal

Division des demandes et des licenses
Région du Québec — Ottawa

Conseil national des Recherches

Sous-section des hauts polymères	Vanier
Service des renseignements techniques Montréal	Montréal
Service de renseignements techniques Québec	Québec

Conseil des Ports nationaux

Port de Chicoutimi	Chicoutimi
Port de Montréal Bureau du directeur du port	Montréal
Port de Montréal Division de l'arpentage Service du génie	Montréal
Port de Montréal Division: Entrepôt frigorifique	Montréal
Port de Montréal Division: Ponts	Montréal
Port de Montréal Division: Quayage (à l'exception du service de vérification)	Montréal
Port de Montréal Elevateur à grain no. 2	Montréal
Port de Montréal Elevateur à grain no. 3	Montréal
Port de Montréal Elevateur à grain no. 4	Montréal
Port de Montréal Elevateur à grain no. 5	Montréal
Port de Montréal Service d'entretien des hangars, des immeubles et des conduits service du génie	Montréal
Port de Montréal Service d'entretien des voies ferroviaires, des routes, des quais et de la mécanique service du génie	Montréal
Port de Montréal Service des achats et magasins	Montréal
Port de Montréal Service du personnel	Montréal
Port de Montréal Sûreté du port	Montréal
Port de Québec	Québec
Port de Trois-Rivières	Trois-Rivières

Conseil du Trésor

Groupe de la culture et de l'information Ottawa

Ministère de la Consommation et des Corporations

Bureau régional de la direction des faillites	Montréal
Bureau régional de la direction des opérations	Montréal
Bureau régional de la division de la publicité trompeuse Direction des pratiques du commerce	Montréal
Division de la construction Direction des coalitions	Ottawa
Section de la surveillance des actifs	Ottawa
Direction des fusions et monopoles (1 section)	Ottawa
Direction des recherches (1 section)	Ottawa

Conseil des recherches pour la Défense

Ateliers et dessin	Courcelette
Bibliothèque	Courcelette
Compositions	Courcelette
Systèmes d'instruments	Courcelette
Electro-optique	Courcelette
Entretien et construction	Courcelette
Technique des procédés	Courcelette
Impression et photographie	Courcelette
Magasins	Courcelette
Chimie physico-organique	Courcelette
Recherches sur les systèmes	Courcelette
Transport	Courcelette

Ministère de la Défense Nationale

3e bataillon, royal 22e régiment	Courcelette
Quartier général et escadron des transmissions du 5e groupement de combat	Courcelette
Détachement de l'école des armes de combat	Oromocto
5e unité médicale de groupement de combat	Courcelette
La musique du royal 22e régiment	Québec
Base des forces canadiennes	Courcelette
Bureau du commandant et des services administratifs	Alouette
Chef d'état-major et des services administratifs	St-Hubert
Direction du recrutement	Ottawa
433e escadrille tactique de combat	Alouette
L'Ottawa - Escorteur d'escadre	Halifax
1er bataillon, royal 22e régiment	CFPO 5000
1er commando aéroporté	Lancaster Park
5e bataillon des services du Canada	Courcelette
12e régiment blindé du Canada	Courcelette
5e régiment d'artillerie légère du Canada	Courcelette
5e escadron du génie du Canada	Courcelette
2e bataillon, royal 22e régiment	Québec

Ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources

Sous-section de la section du dessin des cartes	Ottawa
Bureau régional de Québec, de la "Mise en valeur des minéraux" Services des relations extérieures et de l'information	Québec
Section des publications françaises	Ottawa

Ministère de l'Environnement

Bureau régional de Québec Service des pêches	Québec
District de Gaspé Service des pêches	Gaspé
District de Montréal Service des pêches	Montréal
District des Iles-de-la-Madeleine Service des pêches	Iles-de-la-Madeleine
Opérations de Shippegan-Caraquet Service des pêches	Shippegan
Administration Centre de recherche forestière des Laurentides Service des terres et forêts et de la faune	Ste-Foy
Région de l'est Division du génie sanitaire Service de protection de l'environnement	Montréal
Région de Montréal Division des relevés hydrologiques Direction des eaux intérieures	Montréal
Bureau de Québec Service de l'environnement atmosphérique	Ancienne Lorette
Bureau de Ste-Agathe Service de l'environnement atmosphérique	Ste-Agathe des Monts
Service de l'environnement atmosphérique	Dorval
Station météorologique	Chibougamou
Station météorologique	Baie Comeau
Bureau météorologique Service de l'environnement atmosphérique	St. Hubert
Bureau météorologique Service de l'environnement atmosphérique	Sept-Iles
Bureau météorologique Service de l'environnement atmosphérique	Sherbrooke
Bureau météorologique Service de l'environnement atmosphéri	Val D'or

Ministère de l'Expansion économique et régionale

Section du centre de la direction des études sociales et humaines, division de la planification	Ottawa
Section du Québec de la direction du programme de subventions à l'industrie, division de l'expansion industrielle	Ottawa
Bureau chef de la région du centre sous la direction du directeur, région du centre	Ottawa
Service de l'édition française de la division de l'information publique	Ottawa
Région du centre Bureau régional de Québec	Québec
Région du centre Bureau régional de Montréal	Montréal
Région du centre Bureau régional de Rimouski	Rimouski

Ministère des Finances

Section des relations commerciales extérieures Ottawa

Gendarmerie royale du Canada

Détachement d'Amos	Amos
Détachement de Noranda	Noranda
Détachement de Bedford	Bedford
Détachement de Coaticook	Coaticook
Détachement de Dorval	Dorval
Détachement de Gaspé	Gaspé
Détachement de Granby	Granby
Détachement de Huntingdon	Huntingdon
Détachement de Joliette	St-Charles Borromée
Détachement de Mégantic	Mégantic
Parc national des champs de bataille	Québec
Détachement de la ville de Québec	Québec
Détachement de Rimouski	Rimouski
Détachement de Rivière du Loup	Rivière du Loup
Détachement de Rock Island	Stanstead
Détachement de St. Georges de Beauce	St. Georges de Beauce
Détachement de St. Hyacinthe	Douville
Détachement de St. Jean	St. Jean
Détachement de Sept-Iles	Sept-Iles
Détachement de Sherbrooke	Sherbrooke
Service d'interpol	Ottawa
Service de sécurité, Branche "G"	Ottawa

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Office national du tourisme canadien	Paris
Programme Intra-Canada	Ottawa
Division de la rédaction française (commerce Canada)	Ottawa

Information Canada

Division de la documentation	Ottawa
Service de création de langue française	Ottawa
Librairie - informathèque d'Ottawa	Ottawa
Informathèque de Montréal	Montréal

Ministère de la Justice

Bureau régional de Montréal	Montréal
Section du droit civil	Ottawa
Section du Québec de la contestation fiscale	Ottawa
Section française de la rédaction des textes législatifs	Ottawa
Section française des services juridiques au Bureau du Conseil privé	Ottawa

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Bureau du directeur general	Montréal
Bureau du directeur des opérations de main-d'oeuvre	Montréal
Bureau du directeur des opérations d'immigration	Montréal
Bureau du directeur des services techniques	Montréal
Bureau du conseiller régional des services financiers	Montréal
Bureau du conseiller régional du service d'information	Montréal
Bureau du conseiller régional du service du personnel	Montréal
Bureau du conseiller régional à la direction de l'analyse du marché du travail	Montréal
Section des travaux en langue française du service d'information	Ottawa
Sous-section de la gestion des directives	Ottawa
Bureau d'immigration du Canada	Bruxelles
Bureau d'immigration du Canada	Bordeaux
Bureau d'immigration du Canada	Marseille
Bureau d'immigration du Canada	Paris
Bureau d'immigration du Canada	Berne
Bureau de district Montréal	Montréal
Centre d'immigration du Canada	Dorval
Centre d'immigration du Canada	Hull
Centre d'immigration du Canada	Lacolle
Centre d'immigration du Canada	Rouyn
Bureau de district - Québec	Québec
Centre d'immigration du Canada	Chicoutimi
Centre d'immigration du Canada	Rock Island
Centre d'immigration du Canada	Sept-Iles

...2

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Centre d'immigration du Canada	Sherbrooke
Centre d'immigration du Canada	Trois-Rivières
Bureau de district - Abitibi Outaouais	Hull
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Hull
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Buckingham
Centre de main-d'oeuvre du Canada	La Sarre
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Maniwaki
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Mont-Laurier
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Rouyn
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Ville-Marie
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Val D'Or
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Amos
Bureau de district - Bas Saint-Laurent Gaspésie	Rimouski
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Rimouski
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Cap-aux-meules
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Causapscal
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Chandler
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Gaspé
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Matane
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sainte-Anne-des-Monts
Centre de main-d'oeuvre du Canada	New Richmond
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Rivière-du-Loup
Bureau de district - Estrie - Chaudière	Sherbrooke
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sherbrooke
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Coaticook
Centre de main-d'oeuvre du Canada	East Angus

...3

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Centre de main-d'oeuvre du Canada	Richmond
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Asbestos
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Cowansville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Granby
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Lac Mégantic
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Magog
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Thetford Mines
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Ville Saint-Georges
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sherbrooke
Bureau de district - Lac Saint-Jean Côte Nord	Chicoutimi
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Chicoutimi
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Alma
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Baie Comeau
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Dolbeau
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Forestville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Jonquière
Centre de main-d'oeuvre du Canada	La Malbaie
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Port-Alfred
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Roberval
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Chibougamau
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sept-Iles
Bureau de district - Laurentides	Sainte-Thérèse
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sainte-Thérèse
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Joliette
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Berthierville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Lachute
Centre de main-d'oeuvre du Canada	L'Assomption

...4

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sainte-Agathe-des-Monts
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Saint-Eustache
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Saint-Jérôme
Bureau de district - Mauricie - Bois-Francs	Trois-Rivières
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Trois-Rivières
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Drummondville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Grand'Mère
Centre de main-d'oeuvre du Canada	La Tuque
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Louiseville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Plessisville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Shawinigan
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Victoriaville
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal (Place Victoria)
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal (Rue Union)
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal (Rue Bleury)
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal (Centre-Sud)
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal (Atwater)
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Lachine
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Laval
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Longueuil
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal Nord
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal Nord-Est
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal Ouest
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Pointe-Claire
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montréal Sud-Est
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Montréal 250

....5

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Montréal 252
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Sainte-Anne de Bellevue
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Montréal 112
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Montréal 107
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Montréal 260
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau Québec Est	Québec
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montmorency
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sainte-Foy
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Lévis
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Montmagny
Centre de main-d'oeuvre du Canada Bureau de placement des étudiants	Québec
Bureau de district - Richelieu - Salaberry	Saint-Hyacinthe
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Saint-Hyacinthe
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Beloeil
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Actonvale
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Beauharnois
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Chateauguay
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Farnham
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Saint-Jean
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Chambly
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Sorel
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Valleyfield
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Huntingdon
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Bathurst
Centre de main-d'oeuvre du Canada	Edmundston
* Bureau du directeur de Secteur-Montréal	Montréal
* Bureau du directeur de Secteur-Québec	Québec

Monnaie royale canadienne

Division des essais	Ottawa
Division du monnayage et des médailles Atelier du métal recuit	Ottawa
Division du monnayage et des médailles Atelier de fonte	Ottawa
Division de l'affinage Atelier de l'électrolyse de l'or	Ottawa

Musées nationaux du Canada

Service des expositions internationales Galerie nationale	Ottawa
Service des objets historiques de la division de l'histoire Musée national de l'homme	Ottawa
Division des textes français Service des publications Galerie nationale	Ottawa
Service des publications éducatives Centre de langue française	Ottawa
Services éducatifs Galerie nationale	Ottawa
Services extérieurs Galerie nationale	Ottawa

Office national du film

Service de la distribution
Bureau chef de la région du Québec — Montréal

Service de la production française — St-Laurent

Bureau de postes urbain	Baie Comeau
Bureau de postes urbain	Chicoutimi
Bureau de postes urbain	Gaspé
Bureau de postes urbain	La Tuque
Bureau de postes urbain	Québec
Bureau de postes urbain	Rimouski
Bureau de postes urbain	Sept-Iles
Bureau de postes urbain	Trois-Rivières
Bureau de postes urbain	Victoriaville
Bureau de postes semi-urbain	Baie-de-St-Paul
Bureau de postes semi-urbain	Beauceville-Est
Bureau de postes semi-urbain	Cabano
Bureau de postes semi-urbain	Causapscal
Bureau de postes semi-urbain	Chapais
Bureau de postes semi-urbain	Donnacona
Bureau de postes semi-urbain	Forestville
Bureau de postes semi-urbain	Havre St-Pierre
Bureau de postes semi-urbain	La Guadeloupe
Bureau de postes semi-urbain	Metabetchouan
Bureau de postes semi-urbain	Mistassini
Bureau de postes semi-urbain	New Richmond
Bureau de postes semi-urbain	Port Cartier
Bureau de postes semi-urbain	Princeville
Bureau de postes semi-urbain	Robertsonville
Bureau de postes semi-urbain	Ste-Anne-de-Beaupré
Bureau de postes semi-urbain	St-Casimir
Bureau de postes semi-urbain	St-Joseph-de-Beauce

...2

Ministère des Postes

Bureau de postes semi-urbain	St-Pamphile
Bureau de postes semi-urbain	Ste-Rose-du-Dégelis
Bureau de postes semi-urbain	Sayabec
Bureau de postes semi-urbain	Trois-Pistoles
Bureau de postes urbain	Longueuil
Bureau de postes urbain	St-Lambert
Bureau de postes urbain	Sherbrooke
Bureau de postes urbain	Aylmer Est
Bureau de postes urbain	Dorion-Vaudreuil
Bureau de postes urbain	Drummondville
Bureau de postes urbain	Granby
Bureau de postes urbain	Joliette
Bureau de postes urbain	Repentigny
Bureau de postes urbain	Rouyn
Bureau de postes urbain	Cité Deux-montagnes
Bureau de postes urbain	St-Hyacinthe
Bureau de postes urbain	St-Jean
Bureau de postes urbain	Valleyfield
Bureau de postes urbain	Cowansville
Bureau de postes urbain	Nicolet
Bureau de postes urbain	Waterloo
Bureau de postes urbain	Belleterre
Bureau de postes semi-urbain	Mont St-Grégoire
Bureau de postes semi-urbain	Bryson
Bureau de postes semi-urbain	Kingsey Falls
Bureau de postes semi-urbain	Philipsburg
Bureau de postes semi-urbain	Abbotsford

...3

Bureau de postes semi-urbain	Baieville
Bureau de postes semi-urbain	Compton
Bureau de postes semi-urbain	Crabtree Mills
Bureau de postes semi-urbain	Boxton Falls
Bureau de postes semi-urbain	St-Guillaume D'Upton
Bureau de postes semi-urbain	St-Paulin
Bureau de postes semi-urbain	Beebe
Bureau de postes semi-urbain	Hudson Heights
Bureau de postes semi-urbain	Maskinongé
Bureau de postes semi-urbain	Rougemont
Bureau de postes semi-urbain	St-Esprit
Bureau de postes semi-urbain	St-Timothée
Bureau de postes semi-urbain	Sawyerville
Bureau de postes semi-urbain	Taschereau
Bureau de postes semi-urbain	Ferme-Neuve
Bureau de postes semi-urbain	Hudson
Bureau de postes semi-urbain	Lorrainville
Bureau de postes semi-urbain	Oka
Bureau de postes semi-urbain	St-Félix de Valois
Bureau de postes semi-urbain	St-Pie
Bureau de postes semi-urbain	Bedford
Bureau de postes urbain	Pte-Claire Dorval
Bureau de postes urbain	Ville de Laval
Bureau de postes Succursale "B"	Montréal
Bureau de postes Succursale "T"	Montréal
Bureau de postes Succursale Pointe-aux-Trembles	Pointe-aux-Trembles

...4

Ministère des Postes

Bureau de postes Succursale St-Henri	Montréal
Bureau de postes Succursale Youville	Montréal
Dépêche des lettres Division des dépêches	Montréal
Journaux et colis Division des dépêches	Montréal
Recommandation Division des dépêches	Montréal
Montréal A.M.F. Division des dépêches	Dorval
Montréal B.F. Division des dépêches	Montréal
Bureau de postes	Vanier
Bureau de postes	Orléans
Bureau de postes	Plantagenet
Bureau de postes	Alfred
Bureau de postes	Moose Creek
Bureau de postes	St-Isidore-de-Prescott
Bureau de postes	L'Orignal
Bureau de postes	Hawkesbury
Bureau de postes	Casselman
Bureau de postes	Embrun
Bureau de postes	Rockland
Bureau de postes	St-Eugène

Bureau du percepteur des douanes du district de Montréal (à l'exclusion du bureau des opérations douanières, du bureau des services administratifs et du bureau des estimations douanières)	Montréal
Bureau des opérations douanières, bureau du percepteur des douanes du district de Montréal	Montréal
Bureau des services administratifs, bureau du percepteur des douanes du district de Montréal	Montréal
Bureau des estimations douanières, bureau du percepteur des douanes du district de Montréal	Montréal
Division de la grande salle des comptoirs Bureau de douane du district de Montréal	Montréal
Division de douane postale Bureau de douane du district de Montréal	Montréal
Division des services extérieurs Bureau de douane du district de Montréal	Montréal
Division de l'aéroport international de Montréal Bureau de douane du district de Montréal	Dorval
Division de Montréal Truck Sufferance Warehouse Inc. Bureau de douane du district de Montréal	LaSalle
Division de l'intermédiate terminal Bureau de douane du district de Montréal	Dorval
Bureau de douane de Marieville	Comte de Rouville
Bureau du receveur de douanes du district de Québec	Québec
Bureau de douane	Amos
Bureau de douane	Baie Comeau
Bureau de douane	Chambord
Bureau de douane	Chicoutimi
Bureau de douane	Drummondville
Bureau de douane	Gaspé
Bureau de douane	Grindstone
Bureau de douane	Joliette

...2

Bureau de douane	Lachute
Bureau de douane	La Tuque
Bureau de douane	Lévis
Bureau de douane	Louiseville
Bureau de douane	Montmagny
Bureau de douane	Paspébiac
Bureau de douane	Port Alfred
Bureau de douane	Québec
Bureau de douane	Rimouski
Bureau de douane	Rivière-du-Loup
Bureau de douane	Rouyn
Bureau de douane	Sept-Iles
Bureau de douane	Shawinigan
Bureau de douane	Sorel
Bureau de douane	St-Jérôme
Bureau de douane	Thetford Mines
Bureau de douane	Trois-Rivières
Bureau de douane	Val d'Or
Bureau de douane	Victoriaville
Bureau de douane	Hull
Bureau de douane	St-Jean
Bureau de douane	Valleyfield
Bureau de douane	D'Armstrong
Bureau de douane	Cowansville
Bureau de douane	Daaquam
Bureau de douane	Estcourt
Bureau de douane	Farnham
Bureau de douane	Granby

...3

Ministère du Revenu national (Douanes & Accise)

Bureau de douane	Lac Mégantic
Bureau de douane	Magog
Bureau de douane	Richmond
Bureau de douane	St-Hyacinthe
Bureau des drawbacks de douane du district de Québec	Québec
Bureau régional des taxes d'accise de Montréal (à l'exclusion de la section des perceptions de la section: valeur et classement et de la section des vérifications)	Montréal
Section des perceptions, bureau régional des taxes d'accise de Montréal	Montréal
Section: valeur et classement, bureau régional des taxes d'accise de Montréal	Montréal
Section des vérifications, bureau régional des taxes d'accise de Montréal	Montréal
Bureau de district des taxes d'accise de Montréal Centre	Montréal
Bureau de district des taxes d'accise de Montréal-Est	Montréal
Bureau de district des taxes d'accise de Montréal-Ouest	Montréal
Bureau de district des taxes d'accise de Québec	Québec
Bureau de district des taxes d'accise de Sherbrooke	Sherbrooke
Bureau de district des taxes d'accise de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Bureau régional des droits d'accise	Montréal
Section des droits d'accise distilleries Melchers Limitée	Berthierville
Section des droits d'accise distillers Corporation Limited	LaSalle
Section des droits d'accise Canadian Schenly Limited	Valleyfield

...4

Ministère du Revenu national (Douanes & Accise)

Sous-section des droits d'accise Benson & Hedges Co. Ltd.	Mont Royal
Sous-section des droits d'accise Imperial Tobacco Products	Montréal
Sous-section des droits d'accise Rothmans of Pall Mall (Canada) Limited	Québec
Sous-section des brasseries et des itinéraires, droits d'accise	Montréal
Sous-section des droits d'accise General Cigar Co. Ltd.	Montréal
Sous-section des droits d'accise McDonald Tobacco Inc.	Montréal
Sous-section des droits d'accise Allied Cigar Corp.	Montréal
Sous-section des droits d'accise Simon Cigar Co. Ltd.	St-Laurent
Sous-section des droits d'accise Meagher's Distillery	Montréal
Sous-section des droits d'accise Melville Distillery Ltd.	Montréal
Sous-section des droits d'accise Bastos of Canada Limited	Louiseville
Sous-section des droits d'accise Imperial Tobacco Limited	Granby
Sous-section des droits d'accise Beaupré Distillery Ltd.	Beaupré
Sous-section des droits d'accise Commercial Alcohols Ltd.	Gatineau
Sous-section des droits d'accise Commercial Alcohols Ltd.	Varennes
Sous-section des droits d'accise Imperial Tobacco Company	Québec
Service des enquêtes	Montréal
Bureau régional de l'administration du personnel	Montréal
Bureau régional de l'analyse de la gestion	Montréal
Bureau de district du contrôle des opérations	Montréal

Bureau de district de Québec	Québec
Bureau de district de Sherbrooke	Sherbrooke
Bureau de district de Rouyn	Rouyn
Section de la division des recherches et systèmes du personnel	Ottawa
Section française de la formation	Ottawa
Section française des programmes d'information	Ottawa
Section française des recherches sur les dispositions de la loi relative à l'imposition	Ottawa
Section de l'inspection des erreurs T-1 abrégée; unité #6	Ottawa
Section de la T-1 Abrégée (régulier) Unité #9 (jour)	Ottawa
Section de la T-1 Abrégée (régulier) Unité #4 (soir)	Ottawa
Section de la T-1 Générale (classifié) Unité #4	Ottawa
Section de la T-1 Générale (autres classifiés) Unité #10	Ottawa
Section du courrier reçu, examen du courrier Unité #9 (jour)	Ottawa
Section du courrier reçu, examen du courrier Unité #12	Ottawa
Section de la perforation Unité #9 (jour)	Ottawa
Section de la perforation Unité #6 (soir)	Ottawa
Section du Tri et du numérotage Unité du brochage #1	Ottawa

Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre

Services de santé	Montréal
Bureau de Paris	France
Service de la santé des indiens	Montréal
Bureau du sous-ministre fédéral de la santé	Ottawa
Bureau régional Direction générale des aliments et drogues	Montréal
Bureau de district Direction générale des aliments et drogues	Hull
Bureau de district Direction générale des aliments et drogues	Québec
Bureau de district Direction générale des aliments et drogues	Sherbrooke
Bureau de district Direction générale de la protection de la santé	Trois-Rivières
Service des finances et de l'administration	Montréal
Sous-dépôt Gestion des archives Services médicaux	Ottawa

Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre

Bureau des allocations familiales	Québec
Bureau des allocations familiales	Montréal
Régime d'assistance publique du Canada	Québec

Secrétariat d'Etat du Canada

Bureau du surintendant des traductions	Ottawa
Bureau du directeur de l'administration Bureau des traductions	Ottawa
Division des contrats	Ottawa
Division des finances	Ottawa
Division de l'informatique	Ottawa
Division de l'organisation et des méthodes	Ottawa
Division des services administratifs, y compris approvisionnements et services	Ottawa
Section transcription Bureau des traductions	Ottawa
Bureau du directeur des opérations générales et surintendant adjoint des traductions	Ottawa
Division des activités régionales de Montréal Section "A" Bureau des traductions	Montréal
Division des activités régionales de Montréal Section "B"	Montréal
Division des activités régionales de Montréal Section "C"	Montréal
Division des activités régionales de Montréal Section "D"	Montréal
Division des activités régionales à Québec Bureau des traductions	Québec
Section cour suprême (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès de la cour suprême)	Ottawa
Section juridique centrale (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès de la section juridique centrale)	Ottawa
Section Lois (Service des traductions du Secrétariat d'Etat)	Ottawa
Bureau du chef de la division scientifique et technique	Ottawa
Section affaires indiennes (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des affaires indiennes)	Ottawa

...2

Secrétariat d'Etat du Canada

Section agriculture (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'agriculture)	Ottawa
Section anciens combattants (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des anciens combattants)	Ottawa
Section communications (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des communications)	Ottawa
Section défense nationale (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de la défense nationale)	Ottawa
Section énergie, mines et ressources (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'énergie, mines et ressources)	Ottawa
Section santé nationale (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de la santé nationale)	Ottawa
Section environnement (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'environnement)	Hull
Section postes (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des postes)	Ottawa
Section transports (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des transports)	Ottawa
Section travaux publics et affaires urbaines (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des travaux publics et affaires urbaines)	Ottawa
Bureau du chef de la division socio-économique Bureau des traductions	Ottawa
Section approvisionnements et services (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'approvisionnement et services)	Ottawa
Section socio-économique "A" du bureau des traductions	Ottawa

...3

Section secrétariat d'Etat (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès de ce même ministère)	Ottawa
Section douanes et accises (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère du revenu national, douanes et accises)	Ottawa
Section finances (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère des finances)	Ottawa
Section de l'impôt (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère du revenu national, impôt)	Ottawa
Section industrie et commerce (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'industrie et commerce)	Ottawa
Section main-d'oeuvre et immigration (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration)	Ottawa
Section statistique (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès de statistique Canada)	Ottawa
Section travail (Service des traductions du Secrétariat d'Etat auprès du ministère du travail)	Ottawa
Bureau du chef de la Division de la traduction générale, y compris les sections A,B,C,D.	Ottawa
Directeur des opérations spéciales, y compris la Division parlementaire: Section Débats 1, Section Débats II, Section Comités, à l'exclusion de la Division de l'interprétation	Ottawa
Division de l'interprétation, y compris les Section Chambres, Section Comités I, Section Comités II, Section Conférences, Service des traductions	Ottawa
Direction des recherches et du perfectionnement, y compris: Division de la formation, Division recherche terminologique et linguistique Section terminologie, Section classement et information, Section bibliothèque, Service des traductions	Ottawa

...4

Secrétariat d'Etat du Canada

Service de la dotation de francophones de la Direction du personnel	Ottawa
Service de la gestion du matériel	Ottawa
Service de la Rédaction française de la Direction de l'information	Ottawa
Service de sténodactylographie de langue française	Ottawa
Bureau du sous-secrétaire d'Etat adjoint aux arts, à la culture et à l'administration	Ottawa
Bureau régional d'Ottawa des inscriptions à la citoyenneté	Ottawa
Bureau régional d'Ottawa de la citoyenneté	Ottawa
Cabinet du sous-secrétaire d'Etat (à l'exclusion des sous-secrétaires adjoints)	Ottawa
Conseiller régional pour le Québec du développement de la citoyenneté	Ottawa
Division des voyages et des échanges du développement de la citoyenneté	Ottawa
Bureau régional de la citoyenneté Montréal	Montréal
Bureau régional de la citoyenneté Québec	Québec
Bureau régional de la citoyenneté Noranda	Noranda
Bureau régional de la citoyenneté Sherbrooke	Sherbrooke
Bureau régional de la citoyenneté Trois-Rivières	Trois-Rivières
Bureau régional des inscriptions à la citoyenneté Montréal	Montréal
Services administratifs Bureau des traductions	Montréal
Bureau de la directrice des bureaux régionaux de la citoyenneté	Ottawa
Service culturel spécial	Ottawa
* Section Affaires extérieures (Service des traductions du Secretariat d'Etat)	Ottawa
* Perspectives - Jeunesse (Région Ouest du Québec)	Montréal
* Perspectives - Jeunesse (Région Est du Québec)	Québec

Ministère du Solliciteur général

Administration régionale (Québec) Service canadien des pénitenciers	Ville de Laval
Service national des libérations conditionnelles	Chicoutimi
Service national des libérations conditionnelles	Granby
Service national des libérations conditionnelles	Laval
Service national des libérations conditionnelles	Montréal
Service national des libérations conditionnelles	Québec Haute Ville
Service national des libérations conditionnelles	Rimouski
Service national des libérations conditionnelles	St-Jérôme

Bureau régional d'Ottawa	Ottawa
Bureau régional de Montréal	Montréal
Section de l'habitation et des permis de bâtir Division des finances des entreprises	Ottawa
Section de la clientèle Scolaire Division de l'Education	Ottawa

Services nautiques (Section)	Québec
Service de l'inspection des navires (Section)	Québec
Service de l'inspection des navires (Section)	Rimouski
Services de pilotage (Bureau-chef)	Montréal
Services de pilotage (Québec)	Québec
Services de pilotage (Trois-Rivières)	Trois-Rivières
Services de pilotage (Les Escoumins)	Saguenay
Chenal maritime du St-Laurent (Bureau - chef et sections)	Montréal
Section: Chenal maritime du St-Laurent	Québec
Contrôle de la circulation maritime (Bureau-chef)	Montréal
Section: Centre de contrôle de la circulation maritime	Québec
Agence maritime de Québec (Bureau-chef et sections)	Québec
Agence maritime de Sorel (Bureau-chef et sections)	Sorel
Administration Fichier Central	Montréal

Aéroport international de Montréal Entretien des machines de réfrigération	Montréal
Aéroport international de Montréal Assignation des aires de stationnement	Montréal
Aéroport international de Montréal Entretien électrique	Montréal
Aéroport international de Montréal Menuiserie et Peinture	Montréal
Aéroport international de Montréal Plomberie et Chauffage	Montréal
Aéroport international de Montréal Bâtiments et services entretien	Montréal
Aéroport international de Montréal Entretien du champ d'aviation	Montréal
Aéroport international de Montréal Entretien mécanique	Montréal
Aéroport international de Montréal Administration générale et personnel	Montréal
Aéroport international de Montréal Opérations	Montréal
Services mobiles	Montréal
Aéroport de Fort Chimo	Fort Chimo
Aéroports et biens	La Macaza
Aéroports et biens	Mont-Joli
Aéroports et biens Aéroport de Québec	Ancienne-Lorette
Aéroports et biens	Sept-Iles
Aéroports et biens	St-Hubert
Aéroports et biens Services d'aéroports	Montréal
Aviation civile Contrôle de la circulation aérienne (Ancienne-Lorette)	Ancienne-Lorette)

Ministère des transports

Aviation civile Tour de contrôle de la circulation aérienne (Baie-Comeau)	Baie-Comeau
Aviation civile Tour de contrôle de la circulation aérienne (Sept-Iles)	Sept-Iles
Aviation civile Génie aéronautique	Montréal
Aviation civile Opérations de vol (Montréal)	Montréal
Aviation civile Opérations de vol (Québec)	Ancienne-Lorette
Aviation civile Opérations de vol (Sorel)	Sorel
Aviation civile Règlement de l'air	Montréal
Aviation civile Voies aériennes	Montréal
Construction Génie architectural	Montréal
Construction Génie civil	Montréal
Construction Services de gestion	Montréal
Gestion financière Analyse du budget	Montréal
Gestion financière Approvisionnements	Montréal
Gestion financière Comptabilité	Montréal
Télécommunications et électronique Ateliers d'électronique Réparation des navires - Québec	Ancienne-Lorette
Génie et conception électronique	Montréal
Télécommunications et électronique Projets électroniques	Montréal

Aviation civile Tour de contrôle de la circulation aérienne (Baie-Comeau)	Baie-Comeau
Aviation civile Tour de contrôle de la circulation aérienne (Sept-Iles)	Sept-Iles
Aviation civile Génie aéronautique	Montréal
Aviation civile Opérations de vol (Montréal)	Montréal
Aviation civile Opérations de vol (Québec)	Ancienne-Lorette
Aviation civile Opérations de vol (Sorel)	Sorel
Aviation civile Règlement de l'air	Montréal
Aviation civile Voies aériennes	Montréal
Construction Génie architectural	Montréal
Construction Génie civil	Montréal
Construction Services de gestion	Montréal
Gestion financière Analyse du budget	Montréal
Gestion financière Approvisionnements	Montréal
Gestion financière Comptabilité	Montréal
Télécommunications et électronique Ateliers d'électronique Réparation des navires - Québec	Ancienne-Lorette
Génie et conception électronique	Montréal
Télécommunications et électronique Projets électroniques	Montréal

Administration	St-Lambert
Entretiens des bâtiments	St-Lambert
Contentieux	St-Lambert
Personnel	St-Lambert
Gestion des terrains	St-Lambert
Contrôle des structures	St-Lambert
Exploitation (Rive sud)	St-Lambert
Menuiserie (Rive Sud)	St-Lambert
Electrique (Rive Sud)	St-Lambert
Mécanique (Rive Sud)	St-Lambert
Matériel Flottant (Stormont)	St-Lambert
Exploitation (Beauharnois)	St-Lambert
Electrique (Beauharnois)	St-Lambert
Manoeuvres (Beauharnois)	St-Lambert
Mécanique (Beauharnois)	St-Lambert
Magasins (Beauharnois)	St-Lambert
Canal de Lachine	St-Lambert
Section Transport	Brossard
Génie et entretien (Contrôle de l'entretien)	Brossard
Génie et entretien (Section d'exécution des travaux d'entretien)	Brossard
Génie et entretien (Section du génie d'entretien)	Brossard
Ponton Grue	Brossard
Gréage - Equipe de la Rive Sud	Brossard

Ministère du Travail

Direction de la consultation ouvrière-patronale	Montréal
Direction des normes du travail	Montréal
Direction des services d'information et des relations extérieures	Ottawa